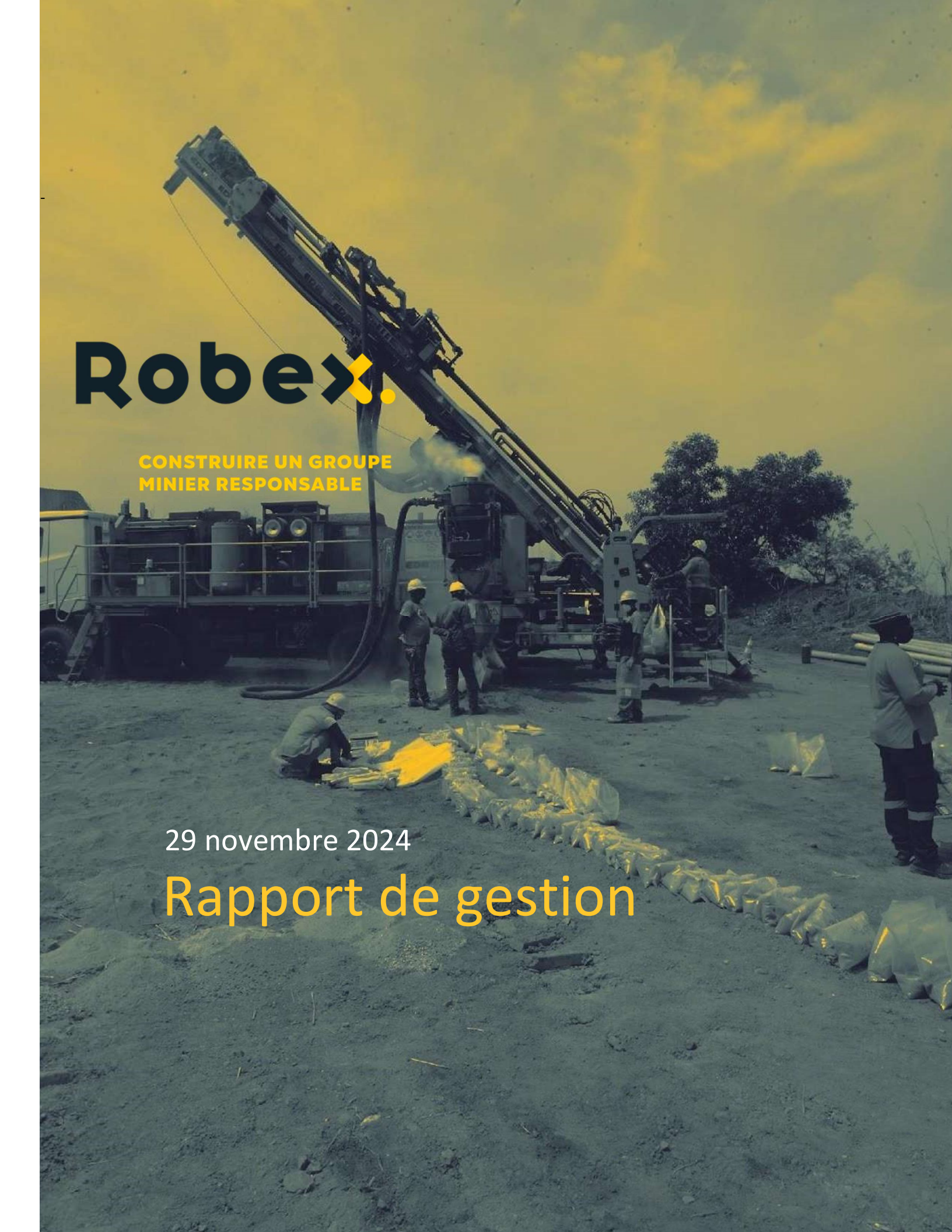


The background of the entire page is a photograph of a mining operation. A large piece of heavy machinery, a drilling rig, is the central focus. It has a long, articulated boom extending upwards and to the left. Several workers in hard hats and safety gear are positioned around the machine. In the foreground, a worker is kneeling on the ground, which is covered in a layer of dark material, possibly coal or ore. A long line of yellow plastic bags is laid out on the ground. The sky is a pale, hazy blue.

Robex.

CONSTRUIRE UN GROUPE
MINIER RESPONSABLE

29 novembre 2024

Rapport de gestion

Table des matières

1. FAITS IMPORTANTS.....	4
1.1. FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2024	4
1.2. RÉSUMÉ CORPORATIF DU TROISIÈME TRIMESTRE ET DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024	5
1.3. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 30 SEPTEMBRE 2024.....	6
1.4. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2024	6
1.5. PRÉVISIONS DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2024	7
1.6. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS	8
2. INFORMATIONS CONSOLIDÉES.....	10
2.1. RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL	13
2.2. DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	18
2.3. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	22
3. AUTRES ÉLÉMENTS.....	24
3.1. ARRANGEMENTS HORS BILAN	24
3.2. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS.....	24
3.3. INSTRUMENTS FINANCIERS	26
3.4. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	26
4. RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	27
5. OPÉRATIONS	30
5.1. EXPLOITATION MINIÈRE (OR) – MINE DE NAMPALA	30
5.2. BIENS MINIERES	31
6. RISQUES ET INCERTITUDES.....	31
7. CAPITAL-ACTIONS	31
8. CONTRÔLES ET PROCÉDURES	32
8.1. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES	32
8.2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES	33
8.3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES	33
9. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES	33
9.1. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS	33
9.2. RATIOS NON CONFORMES AUX IFRS	35
9.3. MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	38
10. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE	39
11. INFORMATION PROSPECTIVE ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	40



CONSTRUIRE UN GROUPE
MINIER RESPONSABLE

RESSOURCES ROBEX INC. est une société minière canadienne spécialisée dans l'exploration et l'exploitation de l'or en Afrique de l'Ouest. Au Mali, la Société exploite la mine de Nampala depuis 2017 et est titulaire de cinq permis d'exploration au sud (Mininko, Kamasso et Gladié) et à l'ouest (Sanoula et Diangounté) du pays. La Société possède aussi un portefeuille de quatre permis d'exploitation (« projet de Kiniéro » ou « Kiniéro ») en République de Guinée, qui consiste en un ensemble de licences minières (environ 470 km²) dans le bassin de Siguiri. Au cours de la période terminée le 30 septembre 2024, la Société a incorporé une filiale détenue à 100 %, Ressources Robex Australie Ltd., établie en Australie et qui a pour but de fournir des services corporatifs à des filiales de la Société.

La Société gère ses activités sur la base de secteurs opérationnels distincts, à savoir (i) l'exploitation minière (or), (ii) l'exploration et évaluation minière et (iii) la gestion corporative.

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « RBX » et sont également négociées sur le marché hors cote des États-Unis, sous le symbole « RSRBF » et à la Bourse Frankfurt (Bourse de Francfort), en Allemagne, sous le symbole « RB4 ».

La priorité stratégique de Robex consiste à maximiser la valeur pour ses actionnaires par la gestion de ses actifs existants et la recherche d'opportunités de croissance. La Société s'est également engagée à exploiter ses actifs de façon efficace, sécuritaire, responsable et durable.

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que la façon dont elle gère le risque et les ressources en capital. Ce rapport de gestion, daté du 29 novembre 2024, se veut un complément et un supplément à nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2024 (les « états financiers ») qui doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, lesquels ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Nos états financiers et ce rapport de gestion sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de notre résultat d'exploitation et de notre performance financière.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. SEDAR+ est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site web de Robex ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou ne fait partie de ce dernier.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et certaines informations prospectives. Il convient de porter une attention particulière aux facteurs de risque qui sont exposés aux sections « *Risques et incertitudes* » et « *Énoncés prospectifs* » du présent document.

Le présent rapport de gestion contient également des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS et des mesures financières supplémentaires. Se reporter à la section intitulée « *Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières* » du présent rapport pour plus d'information sur ces mesures.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens (\$), soit la monnaie de présentation de la Société, et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La monnaie fonctionnelle de la Société est l'euro et les monnaies fonctionnelles de ses filiales sont l'euro, le franc CFA, le franc guinéen, la livre sterling, le dollar américain et le dollar australien. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les termes « nous », « notre », « la Société », « le Groupe » ou « Robex » renvoient à Ressources Robex Inc. collectivement avec une, plusieurs ou l'ensemble de ses filiales, selon le cas.

1. FAITS IMPORTANTS

1.1. FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2024

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		
	2024	2023	Variations
Onces d'or produites	10 031	13 375	-25,0 %
Onces d'or vendues	11 635	14 090	-17,4 %
	\$	\$	
REVENUS – VENTES D'OR	38 058 745	36 188 940	5,2 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	15 466 032	18 339 381	-15,7 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	10 064 932	10 084 570	-0,2 %
RÉSULTAT NET	22 462 208	6 833 453	228,7 %
ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES:			
Résultat net	20 286 302	6 243 934	224,9 %
Résultat de base par action	0,134	0,069	94,7 %
Résultat dilué par action	0,134	0,069	95,1 %
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 920 101)	10 169 154	-177,9 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ¹	(0,053)	0,112	-146,7 %
	Au 30 septembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variations
ACTIF TOTAL	373 294 546	266 991 967	39,8 %
PASSIF TOTAL	130 477 488	82 918 032	57,4 %
DETTE NETTE ¹	(32 261 104)	46 628 545	-169,2 %

¹ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

1.2. RÉSUMÉ CORPORATIF DU TROISIÈME TRIMESTRE ET DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024

Production et ventes d'or

Au troisième trimestre de 2024, la production d'or a atteint 10 031 onces, soit une baisse de 25 % par rapport aux 13 375 onces produites au troisième trimestre de 2023. Cette diminution s'explique principalement par des arrêts prolongés pour maintenance des équipements critiques. Les ventes d'or ont généré des revenus de 38,1 millions \$, représentant une hausse de 5,2 % par rapport à la même période en 2023, grâce à un prix moyen de vente par once d'or réalisé de 3 271 \$, contre 2 568 \$ en 2023. Cependant, le volume d'onces vendues a diminué de 14 090 à 11 635, reflétant la baisse de production, bien que 472,58 onces issues de la dernière expédition de septembre, vendues début octobre, auraient pu contribuer à atténuer cet écart.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, la production d'or a totalisé 35 752 onces, en baisse de 4,7 % par rapport aux 37 520 onces produites sur la même période en 2023. Les revenus des ventes d'or ont atteint 116,6 millions \$, soit une augmentation de 18,3 %, grâce à un prix de vente moyen par once plus élevé. Les volumes d'onces vendues sont restés stables, avec 37 857 onces en 2024 contre 37 830 onces en 2023.

Résultats financiers

Le résultat d'exploitation minière pour le troisième trimestre s'est établi à 15,5 millions \$, en recul de 15,7 % par rapport à 2023. Cette baisse est liée à une augmentation des charges d'amortissement, due à la révision de la durée de vie de la mine de Nampala, désormais estimée jusqu'en juin 2026. Malgré cela, le résultat opérationnel est resté stable à 10,1 millions \$, soutenu par une réduction des frais administratifs de 30,3 %.

Le résultat net du troisième trimestre a atteint 22,5 millions \$, contre 6,8 millions \$ pour la même période en 2023. Cette variation s'explique principalement par une variation positive de 12,6 millions \$ de la juste valeur des bons de souscription, entraînant une diminution du passif financier. De plus, la Société a enregistré un gain de 9,6 millions \$, résultant du renversement de la provision pour éventualités fiscales, après finalisation de l'accord avec le Gouvernement du Mali. Ces gains ont toutefois été réduits par la radiation de certains frais de financement différés, pour un total de 5,6 millions \$.

Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2024, le résultat d'exploitation minière a atteint 50,7 millions \$, marquant une hausse de 2,3 % par rapport à la même période en 2023. Toutefois, cette période s'est soldée par une perte nette de 9,8 millions \$, contre un résultat net de 18,7 millions \$ en 2023, principalement en raison de charges liées à la radiation des frais de financement différés pour 5,6 millions \$, aux frais d'émission des bons de souscription pour 4,1 millions \$, et à une perte de change de 3,1 millions \$. De plus, la charge d'impôt pour les neuf mois s'est élevée à 35,4 millions \$, contre 6,3 millions \$ en 2023, reflétant les impacts de l'accord fiscal conclu avec le Gouvernement du Mali.

Flux de trésorerie et initiatives stratégiques

Les flux de trésorerie des activités d'exploitation ont été négatifs à (7,9 millions \$) au troisième trimestre 2024, en raison de la réduction des créditeurs, qui sont passés de 64,2 millions \$ au 30 juin 2024 à 31,7 millions \$ au 30 septembre 2024. Cette diminution est directement liée au règlement de la provision pour éventualités fiscales, dans le cadre de l'accord avec le Gouvernement du Mali.

La direction, conseillée par TerraFranca, est en négociations avancées pour sécuriser jusqu'à 175,7 millions \$ de nouvelles facilités de crédit auprès de bailleurs de fonds internationaux. Ces fonds visent à soutenir les initiatives stratégiques, incluant le développement du projet en Guinée.

1.3. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 30 SEPTEMBRE 2024

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler en date du présent rapport.

1.4. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2024

Grâce au succès de l'offre publique clôturée en juin dernier, la direction est en mesure de poursuivre et d'intensifier les préparatifs liés au développement du projet aurifère de Kiniéro en Guinée. L'équipe constituée par Matthew Wilcox, directeur général et chef de la direction de Robex, applique au projet Kiniéro sa méthode, éprouvée au cours de la dernière décennie, dans la conception et à la construction de projets aurifères en Afrique de l'Ouest. Le projet Kiniéro, dont la première coulée d'or est toujours prévue pour le quatrième trimestre de 2025, a été entièrement revisité sur une base plus ambitieuse (capacité de l'usine doublée à 6Mt) intégrant la propriété de Mansounia. L'objectif de la direction demeure de finaliser une étude de faisabilité actualisée (« EFA ») selon la norme NI43-101 afin d'améliorer les indicateurs économiques du projet. Rappelons que dans le cadre de la transaction du 9 novembre 2022 avec le Groupe Sycamore, la Société est devenue propriétaire des licences d'exploitation liées au district aurifère de Kiniéro, ainsi que des droits exclusifs approuvés par les autorités pour obtenir la pleine propriété des licences d'exploitation de Mansounia au sud, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions préalables.

La direction réaffirme son engagement envers une stratégie de croissance inclusive et durable, soutenue par une gestion financière prudente et équilibrée. Les objectifs prioritaires du Groupe pour le reste de l'année 2024 et le début de 2025 sont les suivants :

- **La refonte du projet de construction en Guinée bien engagée** : Robex est en discussion avancée avec l'administration guinéenne pour sécuriser la licence d'exploitation du gisement de Mansounia dont le programme de forage de définition visant à convertir les ressources arrive à son terme. L'équipe technique de Robex, basée à Perth, a été intégrée et se concentre sur la livraison de l'EFA du projet en début d'année 2025. La refonte de l'ingénierie du projet qui intègre les paramètres de production révisés viendra étayer l'EFA. Les travaux de terrassement se sont poursuivis, tandis que la direction continue d'ériger les infrastructures clés et de sécuriser les équipements de production (centrale électrique, broyeur à boulets, etc.). La décision formelle de construction pour le programme d'aménagement révisé du site devrait être prise dans les prochains mois. La première coulée est toujours envisagée pour le quatrième trimestre de 2025.
- **L'obtention du financement du projet de Kiniéro reste une priorité** : La Société, conseillée par TerraFranca, est en négociations avancées avec plusieurs bailleurs de fonds pour obtenir jusqu'à 175,7 millions de facilités de crédit, avec une diligence raisonnable qui commencera sous peu.
- **L'implémentation du protocole d'accord avec le gouvernement et l'intention réitérée de cession des actifs au Mali** : La signature de l'entente avec le gouvernement du Mali en septembre dernier a permis à Robex de résoudre tous les litiges fiscaux et douaniers pour toute période antérieure au 31 décembre 2023. Les parties prendront les mesures nécessaires pour signer une nouvelle convention minière dans le courant du quatrième trimestre 2024. Par ailleurs, la direction poursuit les discussions avec des acquéreurs potentiels en vue de la cession de tous les actifs de la Société au Mali, y compris la mine de Nampala. À ce jour, aucune offre raisonnable n'a été reçue. Cette transaction envisagée sera soumise à une vérification diligente confirmative, à l'approbation de la TSXV, ainsi qu'aux conditions habituelles pour ce type de transaction, y compris l'obtention de toutes les approbations nécessaires de la société, des actionnaires et des organismes de réglementation. En raison du contexte géopolitique risqué pour les investissements au Mali, le marché des acheteurs potentiels est actuellement très restreint. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'un accord définitif sera conclu ni que les conditions de clôture de la vente des actifs maliens seront remplies, ou quand elles le seront, le cas échéant.
- **L'ambition d'une transition vers l'Australie reste d'actualité** : Robex continue d'examiner les options disponibles pour inscrire ses actions ordinaires à l'Australian Stock exchange (« ASX ») afin d'avoir accès au marché des capitaux australien et de soutenir la croissance à long terme. Robex prévoit que ce processus soit achevé en début d'année 2025. Le conseil d'administration et la direction continuent d'étudier les options à sa disposition afin de maximiser la valeur pour les actionnaires.

1.5. PRÉVISIONS DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2024

Nos prévisions pour l'exercice 2024 sont :

	Réalisations pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2024	Prévisions 2024
Mine de Nampala		
Production d'or	35 752 onces	45 000 à 49 000 onces
Coût de maintien tout inclus (« AISC ») ² (par once d'or vendue)	1 221 \$	< 1 500 \$
Dépenses en immobilisations (incluses dans le AISC)		
Dépenses en immobilisations de maintien	13 297 417 \$	17 000 000 \$ à 21 000 000 \$
Frais de découverte	11 469 852 \$	14 000 000 \$ à 18 000 000 \$

Les charges administratives pour le Groupe s'élèvent à 16 945 663 \$ pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2024. Étant donné que les charges administratives sont inférieures à nos prévisions initiales, les prévisions pour l'exercice 2024 ont été révisées à 20 000 000 \$ à 24 000 000 \$, contre une estimation initiale de 26 000 000 \$ à 30 000 000 \$. Cette révision tient compte de la rationalisation des coûts administratifs réalisée au cours de l'année, ainsi que du report de certaines initiatives stratégiques à 2025.

Les prévisions de dépenses en immobilisations de maintien pour 2024 ont également été ajustées, s'établissant désormais de 17 000 000 \$ à 21 000 000 \$, comparativement à une estimation initiale de 22 000 000 \$ à 26 000 000 \$. De même, les frais de découverte sont maintenant estimés entre 14 000 000 \$ et 18 000 000 \$, contre une prévision précédente de 17 000 000 \$ à 20 000 000 \$. Ces ajustements reflètent une révision du plan minier, qui a révélé un ratio de découverte inférieur aux prévisions initiales, réduisant ainsi les dépenses associées. Par ailleurs, une meilleure priorisation des investissements a permis de reporter certains projets non indispensables, contribuant à ces révisions.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans la préparation des prévisions pour 2024 :

- Prix de vente moyen réalisé de l'or : 2 700 \$ par once
- Prix du carburant: 1,56 \$ par litre
- Taux de change USD/\$: 1,349

Ces prévisions constituent de l'information prospective et les résultats peuvent grandement différer. Les perspectives de Robex représentent également des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont présentées afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière de la Société et à évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs de la direction, et le lecteur est avisé que ces perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Veuillez-vous reporter à la section intitulée « Information prospective et énoncés prospectifs » ci-dessous pour de l'information supplémentaire sur les facteurs pouvant mener à des résultats financiers matériellement différents des prévisions financières fournies ci-dessus.

² Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et de leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

1.6. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS

▪ PRIX DE L'OR

Pour le troisième trimestre de 2024, le prix de l'or en dollars américains, mesuré selon le cours moyen de l'or fixé à Londres (London Gold Fixing Price), a fluctué d'un sommet de 2 664 dollars américains à un prix plancher de 2 359 dollars américains l'once d'or. En dollars canadiens, le sommet a été de 3 634 \$ et le prix plancher de 3 219 \$ l'once d'or. Le cours moyen de l'or sur le marché pour le troisième trimestre de 2024 a été de 3 392 \$ l'once, comparativement à 2 583 \$ l'once pour la même période en 2023, ce qui représente une augmentation de 809 \$, soit 31,3 %.

(en dollars par once d'or)	2024				2023		Moyenne annuelle
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	
Cours moyen fixé à Londres (dollars américains)	2 486	2 337	2 078	1 985	1 925	1 977	1 945
Cours moyen fixé à Londres (dollars)	3 392	3 159	2 801	2 703	2 583	2 654	2 625
Prix de vente moyen réalisé (dollars)	3 271	3 236	2 785	2 703	2 568	2 626	2 630

▪ PRESSIONS SUR LES COÛTS

Nous sommes, comme l'ensemble du secteur minier, grandement affectés par les pressions sur les coûts d'investissement et d'exploitation. Dans la mesure où nos activités consomment beaucoup d'énergie, la variation des prix du carburant a une incidence importante sur nos activités et donc, sur les résultats financiers correspondants. Il en est de même pour l'ensemble de nos produits chimiques tels que la chaux, le cyanure et le charbon.

Au Mali, nous achetons notre carburant auprès de deux sociétés : Vivo Energy Mali et Baraka Petroleum SA en franc CFA, la devise locale, à un prix basé sur celui fixé par le directeur de l'Office malien des produits pétroliers (« ONAP »), ce qui nous permet d'acheter auprès de fournisseurs locaux, tel que requis par le gouvernement malien. Le prix moyen fixé par l'ONAP était de 803 FCFA par litre (équivalent à 1,83 \$) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, comparativement à 864 FCFA par litre (équivalent à 1,93 \$) pour la même période en 2023. Jusqu'à ce jour, Nampala bénéficiait des exonérations fiscales pour le carburant. Cependant, depuis juillet 2024, nous achetons notre carburant sans exonération. Il est également important de noter que les autorités maliennes envisagent de mettre fin définitivement aux exonérations de taxes pour le carburant pour l'industrie minière. Veuillez consulter la section « Risques et incertitudes » du présent document.

La mise en service d'une centrale solaire au Mali en 2022 confirme la pertinence du choix de cet investissement, car elle contribue à réduire l'impact potentiel de la hausse des prix du carburant et démontre notre engagement environnemental.

Depuis avril 2024, en République de Guinée, nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la Société de Financement en franc guinéen, la devise locale, à un prix basé sur le prix moyen fixé par la Société Nationale des Pétroles. Ce prix était de 12 600 francs guinéens par litre (équivalent à 1,99 \$) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, comparativement à 14 115 franc guinéen par litre (équivalent à 2,20\$) pour la même période en 2023.

▪ DEVISES

Nos activités d'exploitation et d'exploration minières se déroulent principalement en Afrique, au Mali et en République de Guinée. En conséquence, une partie de nos coûts opérationnels et de nos dépenses d'investissement est libellée en devises étrangères, notamment en euro et en dollar américain (USD). Au Mali, notre monnaie fonctionnelle est l'euro, avec un taux de change fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro au 30 septembre 2024. En République de Guinée, notre monnaie fonctionnelle est le franc guinéen (GNF), qui est soumis aux fluctuations des marchés.

Durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024, la moyenne du dollar canadien par rapport à l'euro a augmenté 0,0375 comparativement à la même période en 2023. Puisque la majorité de nos coûts sont libellés en devises étrangères autres que le

dollar canadien, les fluctuations des taux de change entre l'euro et le dollar canadien en 2024 par rapport à 2023 ont eu un impact négatif sur notre coût de maintien tout inclus.

Les taux de change entre l'euro (EUR) et le dollar canadien (\$) se présentent comme suit :

EUR / \$	2024	2023
30 septembre (clôture)	1,5087	1,4330
31 décembre (clôture)	---	1,4618
Premier trimestre (moyenne)	1,4638	1,4513
Deuxième trimestre (moyenne)	1,4731	1,4625
Troisième trimestre (moyenne)	1,4976	1,4600

Les taux de change entre le franc guinéen (GNF) et le dollar canadien (\$) se présentent comme suit :

GNF / \$	2024	2023
30 septembre (clôture)	0,0001566	0,0001572
31 décembre (clôture)	---	0,0001540
Premier trimestre (moyenne)	0,0001570	0,0001570
Deuxième trimestre (moyenne)	0,0001594	0,0001566
Troisième trimestre (moyenne)	0,0001582	0,0001561

Les taux de change entre le dollar américain (USD) et le dollar canadien (\$) se présentent comme suit :

USD / \$	2024	2023
30 septembre (clôture)	1,35154	1,35367
31 décembre (clôture)	---	1,32040
Premier trimestre (moyenne)	1,34776	1,35238
Deuxième trimestre (moyenne)	1,36799	1,34352
Troisième trimestre (moyenne)	1,36425	1,34140

2. INFORMATIONS CONSOLIDÉES

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Onces d'or produites	10 031	13 375	35 752	37 520
Onces d'or vendues	11 635	14 090	37 857	37 830
	\$	\$	\$	\$
EXPLOITATION MINIÈRE				
Revenus - ventes d'or	38 058 745	36 188 940	116 559 300	98 518 580
Charges d'exploitation minière	(9 921 990)	(10 679 996)	(28 654 262)	(30 239 337)
Redevances minières	(1 343 069)	(1 124 569)	(4 273 513)	(3 049 434)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(11 327 654)	(6 044 994)	(32 883 792)	(15 624 432)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	15 466 032	18 339 381	50 747 733	49 605 377
AUTRES CHARGES				
Charges administratives	(5 182 588)	(7 438 676)	(16 945 663)	(22 152 380)
Charges d'exploration et d'évaluation	(137 892)	(186 779)	(176 375)	(312 245)
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	---	(422 674)	---	(422 674)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(154 682)	(82 486)	(414 498)	(248 073)
Radiation d'immobilisations corporelles	---	---	---	(8 933)
Autres produits (charges)	74 062	(124 196)	110 923	(132 492)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	10 064 932	10 084 570	33 322 120	26 328 580
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges financières	(465 829)	(671 495)	(1 612 572)	(2 099 523)
Gains (pertes) de change	(3 092 812)	(459 146)	(3 146 571)	289 007
Variation de la juste valeur des bons de souscription	12 637 435	352 877	7 180 468	410 890
Frais d'émission des bons de souscription	(49 307)	---	(4 080 750)	---
Radiation des frais de financement différés	(5 592 046)	---	(5 592 046)	---
Charge liée à l'extinction du prêt-relais échu	---	---	(439 789)	---
RÉSULTAT AVANT L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	13 502 373	9 306 806	25 630 860	24 928 954
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	8 959 835	(2 473 353)	(35 436 301)	(6 257 355)
RÉSULTAT NET	22 462 208	6 833 453	(9 805 441)	18 671 599
ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES:				
Résultat net	20 286 302	6 243 934	(10 485 231)	17 215 106
Résultat de base par action	0,134	0,069	(0,093)	0,190
Résultat dilué par action	0,134	0,069	(0,093)	0,190
Résultat net ajusté ³	16 333 725	6 772 877	34 580 627	16 946 816
Résultat de base ajusté par action ³	0,108	0,075	0,307	0,187
FLUX DE TRÉSORERIE				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 920 101)	10 169 153	25 466 864	34 427 360
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ³	(0,053)	0,112	0,226	0,381

³ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

Commentaires relatifs aux périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 :

- Les ventes d'or ont atteint 38 058 745 \$ au troisième trimestre de 2024, surpassant les 36 188 940 \$ enregistrés pour la même période en 2023. Cet écart favorable de 1 869 805 \$ reflète une augmentation du prix de vente moyen réalisé par once vendue, qui est passé de 2 568 \$ en 2023 à 3 271 \$ au troisième trimestre de 2024. Cette hausse a été réalisée malgré une baisse du volume des onces vendues, qui s'est établi à 11 635 onces pour le troisième trimestre de 2024, comparativement à 14 090 onces pour la même période en 2023.
- La hausse des redevances minières pour le troisième trimestre de 2024 reflète directement la croissance des revenus générés par les ventes d'or. Cette augmentation est également attribuable au changement du prix de transfert de la vente du doré de Nampala à African Peak Trading House Limited (la "Maison de commerce"), passé de 80 % à 100 % du prix de vente de l'or sur le marché depuis le 1er janvier 2024.
- Les charges d'exploitation minière ont totalisé 9 921 990 \$ (853 \$ par once d'or vendue) pour le troisième trimestre de 2024, comparativement à 10 679 996 \$ (758 \$ par once d'or vendue) pour la même période en 2023, soit une baisse de 7,1 %. Cette baisse s'explique d'abord par une hausse des coûts d'exploitation à la fosse, principalement liés à l'activité de géologie de production, ainsi qu'à une augmentation du prix des carburants, ces derniers n'étant plus exonérés depuis le début du troisième trimestre. Ces impacts ont été partiellement compensés par une capitalisation accrue des coûts de découverte pour le trimestre. De plus, la baisse de la productivité de l'usine a contribué à une augmentation du coût par once d'or vendue.
- L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exploitation minière est passé de 6 044 994 \$ pour le troisième trimestre de 2023 à 11 327 654 \$ pour la même période en 2024. Cette augmentation de 87,4 % s'explique principalement par la révision de la durée de vie estimative de la mine au 31 décembre 2023, désormais prévue jusqu'en juin 2026, ce qui a accéléré le rythme d'amortissement.

Les éléments susmentionnés ont abouti à un résultat d'exploitation minière de 15 466 032 \$ comparativement à 18 339 381 \$ pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2023.

- Les charges administratives ont atteint 5 182 588 \$ pour le troisième trimestre de 2024, contre 7 438 676 \$ pour la même période en 2023, soit une baisse de 30,3 %. Cette réduction s'explique par le recentrage des ressources et des efforts du Groupe sur les activités opérationnelles, ainsi que par les mesures prises pour diminuer les coûts administratifs depuis le début de l'année 2024.
- Les charges financières se sont élevées à 465 829 \$ pour le troisième trimestre de 2024, comparativement à 671 495 \$ pour la même période en 2023, soit une baisse de 30,6 %. Cette diminution de 205 666 \$ s'explique par une réduction des intérêts sur les marges de crédit, les obligations locatives et de la baisse des intérêts sur le prêt relais. En outre, en plus des charges financières présentées dans le résultat avant impôt, la Société a également capitalisé des charges financières de 604 845 \$ dans le matériel relatif à l'exploitation minière et de 256 670 \$ dans les frais d'exploration de sa propriété Kiniéro (comparativement à 345 769\$ et 1 028 481 \$ respectivement pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023).
- Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a comptabilisé une variation de la juste valeur des bons de souscription de 12 637 435 \$. Cette variation s'explique principalement par la diminution de la juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre de l'offre publique « Best Efforts » du 27 juin 2024. La juste valeur par bon de souscription, déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, est passée de 1,14 \$ au 30 juin 2024 à 0,98 \$ au 30 septembre 2024. Cette baisse résulte principalement d'une diminution du taux d'intérêt sans risque, qui est passé de 3,53 % au 30 juin 2024 à 2,94 % au 30 septembre 2024, ainsi qu'à la durée de vie restante de ceux-ci.
- Le 30 janvier 2023, la Société avait signé une lettre mandat (« Entente ») désignant Taurus Mining Finance Fund No.2 L.P. (« Taurus ») comme arrangeur d'un programme de financement totalisant 115 M\$ US, destiné à la mise en valeur du projet aurifère de Kiniéro, en Guinée. Cependant, la Société a depuis décidé de chercher d'autres sources de financement pour le projet. Par conséquent, un montant de 5 592 046 \$ lié aux frais de financement de cette Entente a été radié au cours du troisième trimestre de 2024.

- Au troisième trimestre de 2024, la Société a enregistré une perte de change de 3 092 812 \$, comparativement à 459 146 \$ pour la même période en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact des fluctuations des devises étrangères sur la réévaluation des éléments monétaires qui ont affecté les actifs et passifs financiers de la Société.
- Le 12 septembre 2024, la Société a réglé avec le Gouvernement du Mali toutes les réclamations fiscales et douanières antérieures au 31 décembre 2023. Une provision de 19,3 milliards de FCFA (43,1 millions \$) était comptabilisée au 30 juin 2024, mais le règlement final s'est établi à 15,0 milliards de FCFA (33,5 millions \$) en septembre 2024. Cette réduction de 4,3 milliards de FCFA (9,4 millions \$) a entraîné un recouvrement d'impôt sur le résultat au troisième trimestre de 2024, comparativement à une charge d'impôt de 2,5 millions \$ pour la même période en 2023.

Tous les éléments susmentionnés ont abouti à un résultat net de 22 462 208 \$, comparativement à un résultat net de 6 833 453 \$ pour la même période en 2023. De même, le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi 20 286 302 \$, contre un résultat net 6 243 934 \$ pour la même période en 2023.

Commentaires relatifs aux périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 :

- Les ventes d'or ont atteint 116 559 300 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, en hausse par rapport aux 98 518 580 \$ enregistrés pour la même période en 2023. Cet écart favorable de 18 040 720 \$ reflète une augmentation significative du prix de vente moyen réalisé par once vendue, passé de 2 604 \$ à 3 079 \$. Le nombre d'onces vendues est resté stable entre les deux périodes, avec 37 857 onces en 2024 contre 37 830 onces en 2023. Pour une explication de l'augmentation des redevances minières, veuillez vous référer aux commentaires relatifs aux périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 mentionnés ci-dessus.
- Les charges d'exploitation minière ont totalisé 28 654 262 \$ (757 \$ par once d'or vendue) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, comparativement à 30 239 337 \$ (799 \$ par once d'or vendue) pour la même période en 2023, soit une baisse de 5,2 %. Cette diminution s'explique principalement par une réduction de 17,8 % de l'utilisation de carburant pour alimenter l'usine, grâce à l'énergie produite par la centrale solaire. Il est important de rappeler que la centrale solaire du site de Nampala était hors service durant les premiers mois de 2023, à la suite des dommages causés par l'attaque survenue en décembre 2022, et qu'elle a progressivement été remise en fonction au cours de l'année 2023.
- L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exploitation minière est passé de 15 624 432 \$ pour les neuf premiers mois de 2023 à 32 883 792 \$ pour la même période en 2024. Cette augmentation de 110,5 % s'explique principalement par la révision de la durée de vie estimative de la mine au 31 décembre 2023, désormais prévue jusqu'en juin 2026, ce qui a accéléré le rythme d'amortissement.

Les éléments susmentionnés ont abouti à un résultat d'exploitation minière de 50 747 733 \$ comparativement à 49 605 377 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, soit une augmentation de 2,3 %.

- Les charges administratives ont atteint 16 945 663 \$ pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2024, contre 22 152 380 \$ pour la même période en 2023, soit une baisse de 23,5 %. Cette réduction s'explique par le recentrage des ressources et des efforts du Groupe sur les activités opérationnelles, ainsi que par les mesures prises pour diminuer les coûts administratifs.
- Les charges financières se sont élevées à 1 612 572 \$ pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2024, comparativement à 2 099 523 \$ pour la même période en 2023, soit une baisse de 23,2 %. Cette diminution s'explique par une réduction des intérêts sur les marges de crédit et les obligations locatives de 526 653 \$, ainsi que la baisse des intérêts de la dette à long terme de 50 431 \$. En outre, en plus des charges financières présentées dans le résultat avant impôt, la Société a également capitalisé des charges financières de 2 094 182 \$ dans le matériel relatif à l'exploitation minière et de 1 847 553 \$ dans les frais d'exploration de sa propriété Kiniéro (comparativement à 625 514 \$ et 1 848 109 \$ respectivement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023).
- Des frais d'émission de 4 080 750 \$ liés aux bons de souscription émis dans le cadre de l'offre publique du 27 juin 2024 ont été constatés dans les résultats de la période. Par ailleurs, le 21 juin 2024, la Société et Taurus ont annulé tous les bons de

souscription précédemment émis en faveur de Taurus (juste valeur de 1 691 500 \$), en contrepartie de l'émission de 2 140 000 actions ordinaires (juste valeur de 5 649 000 \$). L'écart de juste valeur entre ces transactions a été réparti comme suit : 439 789 \$ ont été comptabilisés comme charge d'extinction pour le prêt-relais échu, tandis que 586 385 \$ et 2 931 926 \$ ont été enregistrés comme frais de financement différés pour le nouveau prêt-relais et la facilité de financement de projet, respectivement.

Pour des détails supplémentaires sur la variation de la juste valeur des bons de souscription et la radiation des frais de financement différés, veuillez vous référer aux commentaires relatifs aux périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 mentionnés ci-dessus.

- Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, la Société a enregistré une charge d'impôt de 35 436 301 \$, incluant 33 251 606 \$ (15 milliards FCFA), résultant d'un accord avec le Gouvernement du Mali (« Protocole d'accord »), signé en septembre 2024. Cet accord permet de résoudre toutes les réclamations fiscales et douanières antérieures au 31 décembre 2023. Rappelons que, le 10 mai 2024, la Société avait reçu des autorités fiscales maliennes une notification définitive de redressements pour les années 2019 à 2021, avec une exposition maximale de 39,7 milliards de FCFA (environ 91,4 millions de dollars), principalement liée à l'impôt sur les sociétés.

Tous les éléments susmentionnés ont abouti à une perte nette de 9 805 441 \$, comparativement à un résultat net de 18 671 599 \$ pour la même période en 2023. De même, la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 10 485 231 \$, contre un résultat net de 17 215 106 \$ pour la même période en 2023.

2.1. RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

La Société exerce ses activités d'exploitation et d'exploration minière dans le secteur des métaux précieux. Les secteurs opérationnels présentés rendent compte de la structure de gestion de la Société et de la manière dont le principal décideur opérationnel de la Société évalue la performance commerciale. Pour l'exploitation minière, chaque mine constitue un secteur opérationnel tandis que pour l'exploration minière, chaque zone géographique constitue un secteur opérationnel aux fins de l'information financière. Nos secteurs opérationnels se définissent comme suit:

1. Exploitation minière (or) - Mine de Nampala : Ce secteur regroupe toutes les activités dans la chaîne de valeur de la production d'or de la mine de Nampala, que ce soit sur le lieu de production au Mali, les activités d'affinage en Suisse et les activités administratives, et ce, quel que soit le pays.
2. Exploration et évaluation minière - Biens miniers de la République de Guinée : Ce secteur regroupe toutes les activités pour supporter le développement et l'évaluation des biens miniers de la République de Guinée.
3. Exploration et évaluation minière - Biens miniers du Mali : Ce secteur regroupe toutes les activités pour supporter le développement et l'évaluation des biens miniers du Mali.
4. Gestion corporative : Ce secteur comprend toutes les autres activités non rattachées directement aux trois premiers secteurs.

La Société évalue la performance de ses secteurs opérationnels principalement en fonction du résultat opérationnel, comme le montrent les tableaux qui suivent.

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2024					
	Exploitation minière (or) - Nampala	Exploration et évaluation minière - Guinée	Exploration et évaluation minière - Mali	Gestion corporative	\$ Total
EXPLOITATION MINIÈRE					
Revenus – ventes d’or	38 058 745	---	---	---	38 058 745
Charges d’exploitation minière	(9 921 990)	---	---	---	(9 921 990)
Redevances minières	(1 343 069)	---	---	---	(1 343 069)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(11 327 654)	---	---	---	(11 327 654)
RÉSULTAT D’EXPLOITATION MINIÈRE	15 466 032	---	---	---	15 466 032
AUTRES CHARGES					
Charges administratives	(2 360 996)	273 198	(65 560)	(3 029 230)	(5 182 588)
Charges d’exploration et d’évaluation	(137 892)	---	---	---	(137 892)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	(127 382)	---	(27 300)	(154 682)
Autres produits	74 027	35	---	---	74 062
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13 041 171	(145 851)	(65 560)	(3 056 530)	10 064 932
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges financières	(356 396)	(9 239)	(109)	(100 085)	(465 829)
Gains (pertes) de change	43 885	269 810	(2 158)	(3 404 349)	(3 092 812)
Variation de la juste valeur des bons de souscription	---	---	---	12 637 435	12 637 435
Frais d’émission des bons de souscription	---	---	---	(49 307)	(49 307)
Radiation des frais de financement différés	---	---	---	(5 592 046)	(5 592 046)
RÉSULTAT AVANT L’IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	12 728 660	406 422	(67 827)	435 118	13 502 373
Recouvrement (charge) d’impôt sur le résultat	9 435 577	---	---	(475 742)	8 959 835
RÉSULTAT NET	22 164 237	406 422	(67 827)	(40 624)	22 462 208

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2023

	Exploitation minière (or) – Nampala	Exploration et évaluation minière - Guinée	Exploration et évaluation minière - Mali	Gestion corporative	\$ Total
EXPLOITATION MINIÈRE					
Revenus – ventes d’or	36 188 940	---	---	---	36 188 940
Charges d’exploitation minière	(10 679 996)	---	---	---	(10 679 996)
Redevances minières	(1 124 569)	---	---	---	(1 124 569)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(6 044 994)	---	---	---	(6 044 994)
RÉSULTAT D’EXPLOITATION MINIÈRE	18 339 381	---	---	---	18 339 381
AUTRES CHARGES					
Charges administratives	(3 085 409)	(900 488)	(400)	(3 452 379)	(7 438 676)
Charges d’exploration et d’évaluation	(186 779)	---	---	---	(186 779)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	---	---	(422 674)	(422 674)
Radiation d’immobilisations corporelles	---	(63 962)	---	(18 524)	(82 486)
Autres produits (charges)	29 975	(138 028)	---	(16 143)	(124 196)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15 097 168	(1 102 478)	(400)	(3 909 720)	10 084 570
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges financières	(437 545)	(6 904)	(2 469)	(224 577)	(671 495)
Gains (pertes) de change	(329 728)	338 552	6	(467 976)	(459 146)
Variation de la juste valeur des bons de souscription	---	---	---	352 877	352 877
RÉSULTAT AVANT L’IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	14 329 895	(770 830)	(2 863)	(4 249 396)	9 306 806
Charge d’impôt sur le résultat	(1 544 636)	---	---	(928 717)	(2 473 353)
RÉSULTAT NET	12 785 259	(770 830)	(2 863)	(5 178 113)	6 833 453

Commentaires relatifs aux périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 :

Exploitation minière (or) – Mine de Nampala

Le résultat d’exploitation minière pour le troisième trimestre de 2024 s’est élevé à 15 466 032 \$, en baisse par rapport à 18 339 381 \$ pour la même période en 2023. Cette diminution s’explique par une hausse de 87,4 % de la charge d’amortissement, attribuable à la réduction de la durée de vie de la mine, malgré l’augmentation des revenus de ventes d’or.

Ces facteurs ont également entraîné un résultat opérationnel de 13 041 171 \$ pour le troisième trimestre de 2024, inférieur aux 15 097 168 \$ enregistrés en 2023. Cet écart a toutefois été partiellement compensé par une réduction de 23,5 % des charges administratives.

Tel que mentionné précédemment, un recouvrement d’impôt pour la mine de Nampala de 9 435 577 \$ a été constaté au troisième trimestre 2024. Pour plus de détails, veuillez consulter la section précédente.

Gestion corporative

La perte opérationnelle s’élève à 3 056 530 \$ pour le troisième trimestre de 2024, comparativement à une perte de 3 909 720 \$ pour la même période en 2023. Cette diminution découle principalement d’une réduction des charges liées aux options d’achat d’actions, aucune émission n’ayant été effectuée en 2024, tandis que 422 674 \$ avaient été enregistrés à ce titre à la même période en 2023.

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024					
	Exploitation minière (or) - Nampala	Exploration et évaluation minière - Guinée	Exploration et évaluation minière - Mali	Gestion corporative	\$ Total
EXPLOITATION MINIÈRE					
Revenus – ventes d’or	116 559 300	---	---	---	116 559 300
Charges d’exploitation minière	(28 654 262)	---	---	---	(28 654 262)
Redevances minières	(4 273 513)	---	---	---	(4 273 513)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(32 883 792)	---	---	---	(32 883 792)
RÉSULTAT D’EXPLOITATION MINIÈRE	50 747 733	---	---	---	50 747 733
AUTRES CHARGES					
Charges administratives	(8 082 845)	(987 669)	(69 042)	(7 806 107)	(16 945 663)
Charges d’exploration et d’évaluation	(176 375)	---	---	---	(176 375)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	(367 919)	---	(46 579)	(414 498)
Autres produits	109 274	1 649	---	---	110 923
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	42 597 787	(1 353 939)	(69 042)	(7 852 686)	33 322 120
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges financières	(1 149 163)	(22 915)	(3 989)	(436 505)	(1 612 572)
Gains (pertes) de change	(68 761)	981 521	(4 575)	(4 054 756)	(3 146 571)
Variation de la juste valeur des bons de souscription	---	---	---	7 180 568	7 180 468
Frais d’émission des bons de souscription	---	---	---	(4 080 750)	(4 080 750)
Radiation des frais de financement différés	---	---	---	(5 592 046)	(5 592 046)
Charge liée à l’extinction du prêt-relais échu	---	---	---	(439 789)	(439 789)
RÉSULTAT AVANT L’IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	41 379 863	(395 333)	(77 606)	(15 276 064)	25 630 860
Charge d’impôt sur le résultat	(34 417 910)	---	---	(1 018 391)	(35 436 301)
RÉSULTAT NET	6 961 953	(395 333)	(77 606)	(16 294 455)	(9 805 441)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023

	Exploitation minière (or) - Nampala	Exploration et évaluation minière – Guinée	Exploration et évaluation minière - Mali	Gestion corporative	\$ Total
EXPLOITATION MINIÈRE					
Revenus – ventes d’or	98 518 580	---	---	---	98 518 580
Charges d’exploitation minière	(30 239 377)	---	---	---	(30 239 377)
Redevances minières	(3 049 434)	---	---	---	(3 049 434)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(15 624 432)	---	---	---	(15 624 432)
RÉSULTAT D’EXPLOITATION MINIÈRE	49 605 377	---	---	---	49 605 377
AUTRES CHARGES					
Charges administratives	(9 745 847)	(2 768 454)	(24 729)	(9 613 350)	(22 152 380)
Charges d’exploration et d’évaluation	(312 245)	---	---	---	(312 245)
Coût de la rémunération en options d’achat d’actions	---	---	---	(422 674)	(422 674)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	(201 829)	---	(46 244)	(248 073)
Radiation d’immobilisations corporelles	(8 933)	---	---	---	(8 933)
Autres produits (charges)	67 903	(184 255)	---	(16 140)	(132 492)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	39 606 255	(3 154 538)	(24 729)	(10 098 408)	26 328 580
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges financières	(1 614 046)	(51 523)	(4 187)	(429 767)	(2 099 523)
Gains (pertes) de change	(144 778)	239 349	36	194 400	289 007
Variation de la juste valeur des bons de souscription	---	---	---	410 890	410 890
RÉSULTAT AVANT L’IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	37 847 431	(2 966 712)	(28 880)	(9 922 885)	24 928 954
Charge d’impôt sur le résultat	(5 891 814)	---	---	(365 541)	(6 257 355)
RÉSULTAT NET	31 955 617	(2 966 712)	(28 880)	(10 288 426)	18 671 599

Commentaires relatifs aux périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 :

Exploitation minière (or) – Mine de Nampala

Le résultat d’exploitation minière pour les neuf premiers mois de 2024 s’est élevé à 50 747 733 \$, surpassant les 49 605 377 \$ enregistrés pour la même période en 2023. Cette amélioration a été réalisée malgré une augmentation de 110,5 % de la charge d’amortissement, attribuable à la réduction de la durée de vie de la mine. Elle s’explique principalement par une augmentation des revenus de ventes d’or de 18 040 720 \$, ainsi qu’une diminution des charges d’exploitation minière de 1 585 076 \$, partiellement compensées par une hausse des redevances de 1 224 079 \$.

Ces résultats ont également conduit à un résultat opérationnel de 42 597 787 \$, supérieur de 2 991 532 \$ aux 39 606 255 \$ réalisés sur la même période en 2023. Cette progression s’appuie sur la réduction des frais administratifs de 1 663 002 \$ et sur la performance du résultat d’exploitation minière.

Exploration et évaluation minière - Biens miniers de la République de Guinée

La perte opérationnelle pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 s’est établie à 1 353 939 \$, en nette amélioration par rapport à une perte de 3 154 538 \$ pour la même période en 2023. Cette réduction s’explique par une limitation

des activités opérationnelles en République de Guinée, maintenues au minimum en attendant un financement supplémentaire pour le projet Kiniéro au début de 2024.

Gestion corporative

La perte opérationnelle s'élève à 7 852 686 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, comparativement à une perte de 10 098 408 \$ pour la même période en 2023. Cette diminution découle principalement d'une réduction des activités de gouvernance corporative au profit d'activités opérationnelles.

2.2. DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant résume la situation de l'actif consolidé total de la Société :

	Au 30 septembre 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$	Variations \$
ACTIF			
ACTIF COURANT			
Trésorerie	70 457 226	12 221 978	58 235 248
Stocks	19 081 011	15 620 800	3 460 211
Débiteurs	15 379 068	6 733 583	8 645 485
Charges payées d'avance	736 848	465 795	271 053
Dépôts versés	1 129 490	1 345 035	(215 545)
Frais de financement différés	321 331	2 580 751	(2 259 420)
	107 104 974	38 967 942	68 137 032
ACTIF NON COURANT			
TVA à recevoir	734 890	2 985 818	(2 250 928)
Dépôts versés sur immobilisations corporelles	43 715 420	19 674 805	24 040 615
Biens miniers	126 619 623	105 388 261	21 231 362
Immobilisations corporelles	93 762 082	98 617 093	(4 855 011)
Immobilisations incorporelles	512 796	539 568	(26 772)
Actifs d'impôt différé	844 761	818 480	26 281
ACTIF CONSOLIDÉ TOTAL	373 294 546	266 991 967	106 302 579

Au 30 septembre 2024, notre actif consolidé total s'établissait à 373 294 546 \$ comparativement à 266 991 967 \$ au 31 décembre 2023. Pour une répartition de l'actif total de la Société par secteur opérationnel, veuillez vous reporter à la note *Information sectorielle* des états financiers.

Cette augmentation de 106 302 579 \$ s'explique principalement par :

- **Augmentation de la trésorerie** : La trésorerie a augmenté de 58 235 248 \$, principalement grâce à l'encaissement du produit brut de 126 499 890 \$ provenant de l'augmentation de capital réalisée par la Société le 27 juin dernier (l'« Offre »). Au 30 septembre, l'encaisse s'établissait à 70 457 226 \$.
- **Augmentation des stocks** : Les stocks sont passés de 15 620 800 \$ au 31 décembre 2023 à 19 081 011 \$ au 30 septembre 2024, soit une augmentation de 3 460 211 \$. Cette hausse s'explique principalement par l'anticipation de la saison des pluies, qui a lieu généralement de juillet à septembre au Mali. En préparation, la Société a accru ses inventaires de fournitures et de pièces de rechange, ainsi que la quantité de minerai empilé sur le ROM pad, afin d'assurer la continuité des opérations malgré les perturbations potentielles liées aux conditions climatiques. Par ailleurs, le site en Guinée a

également augmenté ses inventaires de fournitures et de pièces de rechange, en prévision de la décision de construction attendue dans les prochains mois.

- **Augmentation des débiteurs** : Les débiteurs ont augmenté de 8 645 485 \$, principalement en raison des ventes d'or à recevoir, totalisant 10 238 278 \$, liées à la dernière expédition du trimestre. Cette hausse a été partiellement compensée par une diminution de la TVA à recevoir, qui est passée de 6 526 600 \$ au 31 décembre 2023 à 4 495 599 \$ au 30 septembre 2024. Cette diminution reflète l'accord conclu en septembre dernier avec le Gouvernement du Mali, incluant la renonciation au remboursement de la TVA à recevoir pour 5,0 milliards de FCFA (environ 11,2 millions \$). Par ailleurs, une partie de la TVA précédemment classée à long terme a été reclassée à court terme à la suite de l'acceptation d'une demande de remboursement par le Gouvernement guinéen.
- **Augmentation des dépôts versés sur immobilisations corporelles** : Ces dépôts sont effectués pour sécuriser les équipements critiques de la future usine de la République de Guinée, anticipant la décision de construction prévue dans les prochains mois et représentent un montant de 43 715 420 \$ au 30 septembre 2024, comparativement à 19 674 805 \$ au 30 septembre 2023.
- **Baisse des frais de financement différés** : Au troisième trimestre de 2024, la Société a radié 5 592 046 \$ après avoir décidé de chercher d'autres formes de financement avec d'autres partenaires. Conseillée par TerraFranca, la Société est en négociations avancées pour obtenir jusqu'à 130 millions \$ US en facilités de crédit.
- **Augmentation des biens miniers** : Les biens miniers ont augmenté de 21 231 362 \$, comprenant des frais engagés de 18 111 206 \$ pour la propriété Kiniéro en République de Guinée et 560 531 \$ pour les propriétés au Mali. La différence est attribuable à la variation des taux de change.
- **Diminution des immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles ont diminué de 4 855 011 \$. Cette variation se décompose comme suit :
 - Acquisitions à Nampala : 13 297 417 \$, incluant 11 488 721 \$ en frais de découverte, 754 861 \$ pour le développement du permis d'exploitation de Nampala, et 1 053 835 \$ pour l'acquisition d'équipements et de matériels, incluant un groupe électrogène.
 - Capitalisation à Kiniéro en préparation de la construction du projet minier en République de Guinée: 10 746 673 \$, incluant 1 868 841 \$ pour l'amélioration des chemins hors site, 370 062 \$ pour la piste aérodrome, et 7 149 270 \$ pour les préparatifs de construction, comprenant 2 094 182 \$ de charges financières capitalisées.
 - Amortissement : 32 758 175 \$, contribuant significativement à la réduction des immobilisations.

Le tableau suivant résume la situation du passif et des capitaux propres consolidés total de la Société :

	Au 30 septembre 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$	Variations \$
PASSIF			
PASSIF COURANT			
Marges de crédit	4 701 768	4 953 133	(251 365)
Créditeurs	31 702 637	19 664 396	12 038 241
Prêt-relais	26 252 420	45 530 538	(19 278 118)
Partie courante de la dette à long terme	---	159 936	(159 936)
Partie courante des obligations locatives	2 104 209	1 887 524	216 685
Bons de souscription	57 034 300	1 340 850	55 693 450
	121 795 334	73 536 377	48 258 957
PASSIF NON COURANT			
Passif environnemental	1 457 203	1 168 859	288 344
Obligations locatives	5 137 725	6 319 392	(1 181 667)
Autres passifs à long terme	2 087 226	1 893 404	193 822
PASSIF CONSOLIDÉ TOTAL	130 477 488	82 918 032	47 559 456
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions émis	200 444 435	122 617 189	77 827 246
Capital-actions à émettre	---	12 575 588	(12 575 588)
Réserve d'options d'achat d'actions	4 157 927	4 173 003	(15 076)
Bénéfices non répartis	37 759 953	48 245 184	(10 485 231)
Cumul des autres éléments du résultat global	999 694	(3 924 017)	4 923 711
	243 362 009	183 686 947	59 675 062
Participation ne donnant pas le contrôle	(544 951)	386 988	(931 939)
	242 817 058	184 073 935	58 743 123
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS TOTAL	373 294 546	266 991 967	106 302 579

Au 30 septembre 2024, notre passif consolidé total s'établissait à 130 477 488 \$ comparativement à 82 918 032 \$ au 31 décembre 2023. Pour une répartition du passif total de la Société par secteur opérationnel, veuillez vous reporter à la note *Information sectorielle* des états financiers.

Cette augmentation de 47 559 456 \$ s'explique principalement par la hausse des créditeurs, qui ont augmenté de 12 038 242 \$, et par l'augmentation de la juste valeur des bons de souscription, qui s'est accrue de 55 693 450 \$. Ces hausses ont toutefois été partiellement compensées par une réduction de 19 278 118 \$ du montant du prêt-relais.

Au 31 décembre 2023, 2 250 000 bons de souscription d'actions ordinaires non transférables à Taurus étaient en circulation. À l'échéance du prêt-relais de 35 M\$ US le 21 juin dernier, la Société et Taurus ont notamment convenu d'un nouveau prêt-relais de 20 M\$ US et de l'annulation de tous les bons de souscription précédemment émis en faveur de Taurus, en contrepartie de l'émission de 2 140 000 actions ordinaires. Par la suite, lors de la clôture de l'Offre le 27 juin dernier, la Société a émis 58 294 880 unités, chacune comprenant une action et un bon de souscription d'actions ordinaires, à un prix de 2,17 \$ l'unité pour un produit brut de 126 499 890 \$. Ce montant a été réparti comme suit : 63 783 290 \$ pour les actions ordinaires et 62 716 600 \$ pour les bons de souscription. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui utilise des données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, d'où le classement au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Au 30 septembre 2024, la Société présentait un fonds de roulement négatif de 14 690 360 \$, principalement en raison de la juste valeur des bons de souscription d'actions ordinaires en circulation, qui est classée dans le passif courant. Il est important de noter que ces bons de souscription n'affectent pas directement la liquidité, car ils ne nécessiteront aucune sortie de fonds lors de leur extinction.

À la date du présent rapport, la durée de vie estimative de la mine de Nampala, principal générateur de trésorerie de la Société, est de moins de 24 mois, soit jusqu'en juin 2026. La Société cherche actuellement un financement en vue de la mise en valeur du projet aurifère de Kiniéro, en Guinée. Malgré le fait que la Direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé et à refinancer le prêt-relais échu, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives, telles que repousser l'échéance du prêt-relais, à finaliser le montage financier ou à trouver des sources de financements alternatives, seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation future et à financer ses activités prévues, y compris l'avancement du projet Kiniéro, dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire. Si la direction est incapable d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, incluant l'avancement continu du projet Kiniéro tel qu'il est envisagé au cours de 12 prochains mois, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moins élevés que ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Prêt-relais

Le 30 janvier 2023, la Société a signé une lettre mandat désignant Taurus Mining Finance Fund No.2 L.P. (« Taurus ») comme arrangeur d'une facilité de prêt-relais de 35 M\$ US, clôturée le 20 avril 2023 (le « prêt-relais échu »).

Le 21 décembre 2023, la Société et Taurus ont convenu de nouvelles modalités pour le prêt-relais échu, qui a été remboursé le 21 juin 2024.

Le 21 juin 2024, la Société et Taurus ont finalisé un nouveau prêt-relais (le « prêt-relais ») pour un montant total de 19 968 420 \$ US (26 988 163 \$ CA), portant intérêt au taux annuel de 10 %, garanti sur les actions détenues par la Société dans le Groupe Sycamore, et arrivant à échéance le 22 juin 2025.

En vertu du prêt-relais, la Société est tenue de respecter certaines conditions et des ratios financiers, lesquels étaient respectés au 30 septembre 2024.

Marges de crédit

Au 30 septembre 2024, la filiale Nampala disposait d'une marge de crédit autorisée auprès d'une banque malienne, d'un montant maximal de 11 176 604 \$ (5 000 000 000 francs CFA), avec une échéance fixée au 31 janvier 2025. Cette marge est assortie d'un taux d'intérêt annuel de 7,75 %. La deuxième marge de crédit, accordée par une autre banque malienne a été renouvelée le 23 octobre 2024 avec une échéance fixée le 30 avril 2025, pour un montant maximal de 2 300 051 \$ (1 000 000 000 francs CFA) et assortie d'un taux d'intérêt annuel de 8 %.

Dettes à long terme

Au 31 décembre 2023, la dette à long terme de la Société était composée de deux emprunts bancaires auprès de banques maliennes, portant intérêt au taux annuel de 7,5 % et garantis par un nantissement sur le matériel roulant financé. Le premier emprunt a pris fin en juillet 2024, et le deuxième est arrivé à échéance à la fin du mois d'août 2024.

Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a remboursé la totalité de ses emprunts bancaires et n'a contracté aucune nouvelle dette bancaire, ce qui signifie qu'elle n'a plus de dette à long terme.

2.3. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Le tableau suivant résume les mouvements des flux de trésorerie consolidés :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Exploitation	25 466 864	34 427 360
Investissement	(64 758 496)	(56 069 498)
Financement	97 738 256	37 912 577
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	(211 376)	(1 739 700)
Augmentation de la trésorerie	58 235 248	14 530 739
Trésorerie au début	12 221 978	3 611 406
Trésorerie à la fin	70 457 226	18 142 145

La trésorerie du Groupe est passée de 12 221 978 \$ au 31 décembre 2023 à 70 457 226 \$ au 30 septembre 2024. Une analyse des flux de trésorerie pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement est présentée ci-dessous.

Activité d'exploitation

Au 30 septembre 2024, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie positifs de 25 466 864 \$, marquant une diminution de 8 960 496 \$ par rapport à la même période en 2023.

Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- Le résultat net, après ajustements pour les éléments non monétaires, est moindre en 2024, malgré une hausse des revenus de vente d'or de 18 040 720 \$.
- L'impact du règlement des réclamations fiscales et douanières au Mali, effectué en septembre 2024.
- Les frais de financement engagés dans le cadre de l'émission des bons de souscription en juin 2024.

Cette diminution est également attribuable à une variation nette négative des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, qui s'est élevée à 2 054 905 \$ pour les neuf premiers mois de 2024, comparativement à une variation positive de 2 152 700 \$ pour la même période en 2023. Les principales raisons de cette variation négative sont :

- Une variation d'augmentation des débiteurs de 8 621 520 \$, principalement liée à un compte à recevoir de 10 238 278 \$ provenant d'une vente d'or non encaissée au 30 septembre 2024.
- Une variation d'augmentation des stocks de 4 000 169 \$, due à l'accroissement des inventaires de fournitures en Guinée et du minerai empilé au Mali.
- Une variation d'augmentation des créditeurs de 8 815 177 \$, reflétant l'intensification des activités en Guinée grâce à la levée de fonds de juin 2024. Cette variation inclut également des provisions comptabilisées pour l'application de l'accord signé en septembre 2024, notamment liées à l'ISCP sur l'ajustement du prix de vente du doré de Nampala.

Le tableau suivant résume la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de la Société :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Diminution (augmentation) de l'actif courant		
Débiteurs	(8 100 220)	521 300
Stocks	(2 889 566)	1 110 603
Charges payées d'avance	(240 861)	(3 473)
Dépôts versés	360 564	65 368
	(10 870 083)	1 693 798
Augmentation du passif courant		
Créditeurs	8 815 177	458 903
	(2 054 905)	2 152 702

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement se sont élevés à 64 758 496 \$ pour les neuf premiers mois de 2024, comparativement à 56 069 498 \$ pour la même période en 2023, soit une augmentation de 8 688 998 \$. Cette hausse s'explique principalement par :

- Une augmentation des dépôts versés sur les immobilisations corporelles, qui ont atteint 23 820 686 \$, contre 17 853 137 \$ pour la même période en 2023.
- Une hausse des acquisitions de biens miniers, totalisant 2 273 847 \$, principalement en lien avec les investissements réalisés sur la propriété Kiniéro.

De plus, pour les neuf premiers mois de 2024, la Société a décaissé 23 754 176 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, incluant des coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte de 11 469 852 \$. Pour la même période en 2023, la Société avait dépensé 23 253 205 \$ pour l'achat d'immobilisations corporelles, incluant des coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte de 12 753 989 \$.

Activités de financement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 97 738 256 \$, comparativement à 37 912 577 \$ pour la même période de 2023. Cette différence s'explique principalement par :

- L'encaissement du produit brut de 126 499 890 \$ à la suite de la clôture de l'Offre le 27 juin dernier.
- En contrepartie, des frais d'émission de 4 222 308 \$ pour les actions ordinaires ont été payés.
- Le remboursement de 20 559 500 \$ (15 M\$ US) à Taurus pour régler la différence entre le prêt-relais échu de 35 M\$ US et le nouveau prêt-relais de 20 M\$ US obtenu le 21 juin dernier.
- Le versement d'un dividende de 1 609 512 \$ à l'État malien sur les résultats de 2023.

Au cours des neuf premiers mois de 2023, la Société avait :

- Encaissé une partie du prêt-relais échu pour un montant de 46 960 699 \$.
- Payé des frais de financement de 1 964 847 \$ dans le cadre de ce financement.
- Réduit l'utilisation de ses marges de crédit de 5 902 111 \$ pour respecter la limite d'utilisation imposée par Taurus.
- Remboursé 1 177 109 \$ sur la dette à long terme.

3. AUTRES ÉLÉMENTS

3.1. ARRANGEMENTS HORS BILAN

En date du présent rapport de gestion, la Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan.

3.2. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Obligations d'achats

Au 30 septembre 2024, la Société s'est engagée, auprès de différents fournisseurs non liés, pour des prestations de services, des achats d'immobilisations corporelles ainsi que des achats de stocks de fournitures et pièces de rechange.

L'échéance de certains paiements en capital est estimée en fonction du calendrier de réalisation des projets. La majorité des engagements peuvent être annulés à la discrétion de la Société sans impact financier substantiel.

	Au 30 septembre 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
Prestations de services	2 299 788	432 716
Achat de stocks de fournitures et de pièces de rechange	1 600 307	3 408 343
Achat d'immobilisations corporelles	182 944	564 806
	4 083 039	4 405 865

Projet Kiniéro

	Au 30 septembre 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
Prestations de services	31 860 948	4 338 618
Achat d'immobilisations corporelles	45 226 469	25 873 963
	77 087 417	30 212 581

Ajustement fiscal des années antérieures

Le 10 mai 2024, la Société a reçu des autorités fiscales maliennes une notification définitive de redressements pour les années 2019 à 2021 avec une exposition maximale de 39,7 milliards de FCFA (incluant intérêts et pénalités), soit approximativement 91,4 millions de dollars. L'évaluation couvre principalement l'impôt sur les sociétés.

Le 12 septembre 2024, la Société a conclu un accord avec le Gouvernement du Mali (« Protocole d'accord ») permettant la résolution de toutes les réclamations fiscales et douanières antérieures au 31 décembre 2023. En date des présents états financiers, la provision de 19,3 milliards de FCFA, soit approximativement 43,1 millions de dollars, présentée dans les créditeurs, a été renversée en contrepartie du versement de 10,0 milliards de FCFA, soit environ 22,3 millions de dollars, et de la renonciation au remboursement de la TVA à recevoir pour 5,0 milliards de FCFA, soit environ 11,2 millions de dollars, présentée dans les débiteurs. Le solde de 4,3 milliards de FCFA, soit environ 9,6 millions de dollars, a été comptabilisé à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat.

Participation du Gouvernement du Mali dans Nampala SA

En vertu du Protocole d'accord, la Société s'est engagée à signer une nouvelle convention minière avec le Gouvernement du Mali et à réviser les statuts de Nampala SA pour permettre au Gouvernement du Mali d'augmenter sa participation de 10 % à 20 % sous forme d'actions privilégiées.

Cette nouvelle convention minière prévoit également une modification des taxes et redevances appliquées aux revenus de Nampala SA, comme détaillé dans la section suivante sur les redevances gouvernementales. En date des présents états financiers, la Société et le Gouvernement du Mali poursuivent les démarches pour la mise en œuvre de cette convention.

Redevances gouvernementales

Au Mali et en République de Guinée, le taux de redevances sur les volumes expédiés en vigueur est de 3 % et 5% respectivement.

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2024, des redevances gouvernementales pour le Mali d'un montant de 1 142 235 \$ ont été inscrites à titre de charges (contre 860 979 \$ pour la même période en 2023). Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, les redevances gouvernementales ont été de 3 498 723 \$ (contre 2 342 684 \$ pour la même période en 2023). L'augmentation des redevances gouvernementales pour ces deux périodes est proportionnelle à la hausse des revenus tirés des ventes d'or, ainsi qu'au changement du prix de transfert de l'or à compter du 1^{er} janvier 2024.

Conformément au Protocole d'accord signé avec le Gouvernement du Mali, la Société s'est engagée à signer une nouvelle convention minière. Cette nouvelle convention entraînera un changement du taux de redevances appliqué aux revenus de Nampala SA. Bien que le taux de redevances augmentera, le Gouvernement du Mali a concédé une réduction de 2 % des taxes et redevances basées sur les revenus pour compenser les frais d'importation du carburant, qui étaient auparavant exonérés.

Redevances sur les revenus nets de raffinage (« Net Smelter Royalties (NSR) »)

Au Mali et en République de Guinée, le taux de redevances NSR est de 1 % à 2 % et de 0,5 % à 1 % respectivement, sur nos différentes propriétés d'exploration. Les NSR n'entreront en vigueur que lorsque nous obtiendrons un permis d'exploitation sur ces propriétés.

Pour le permis d'exploitation d'or et de substances minérales de Nampala, relatif à une portion de la propriété de Mininko, un NSR de 200 834 \$ a été inscrit à titre de charge pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, contre 263 590 \$ pour la même période en 2023. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, les NSR se sont élevés à 774 790 \$, contre 706 750 \$ pour la même période en 2023. L'augmentation des redevances NSR au cours des neuf premiers mois de 2024 est proportionnelle à la hausse des revenus tirés des ventes d'or.

Redevances sur le projet Kiniéro

En vertu de l'entente de prêt-relais conclue avec Taurus le 21 juin dernier, une redevance brute sur les métaux de 0,25 % est appliquée au projet Kiniéro. Initialement plafonnée à 1 500 000 onces d'or, cette redevance est désormais non plafonnée et comprend un mécanisme de rachat soumis à des conditions spécifiques.

Obligations liées à la restauration environnementale

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations concernant les provisions pour restauration de l'environnement et fermeture pour lesquelles la Société estime les coûts futurs. La Société constitue une provision selon la meilleure estimation des coûts futurs de remise en état des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Au 30 septembre 2024, le passif environnemental à 1 457 203 \$ (contre 1 168 859 \$ au 31 décembre 2023), tandis que la valeur estimative non actualisée de ce passif se chiffrait à 2 725 463 \$ (1 478 844 \$ au 31 décembre 2023).

3.3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui définissent leur base d'évaluation et, dans le cas des éléments évalués à la juste valeur, qui déterminent si les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat ou dans l'état consolidé du résultat global. Ces catégories sont les suivantes : actifs et passifs financiers à la JVRN et actifs et passifs financiers évalués au coût amorti.

Le seul instrument financier de la Société évalué à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) est le passif dérivé lié aux bons de souscription totalisant 57 034 300 \$ qui est classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur du passif lié aux bons de souscription a été établie selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés dans chacune de ces catégories :

	Au 30 septembre 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
Actifs financiers au coût amorti		
Trésorerie	70 457 226	12 221 978
Débiteurs	10 610 341	93 084
Dépôts versés	1 129 490	1 345 035
Dépôts versés sur immobilisations corporelles	43 715 420	19 674 805
	125 912 477	33 334 902
Passifs financiers au coût amorti		
Marges de crédit	4 701 768	4 953 133
Créditeurs	20 583 012	15 047 325
Prêt-relais	26 252 420	45 530 538
Dette à long terme	---	159 936
Autres passifs à long terme	2 087 226	1 893 404
	53 624 426	67 584 336
Passifs financiers à la JVRN		
Bons de souscription	57 034 300	1 340 850
	57 034 300	1 340 850

La valeur comptable des actifs financiers au coût amorti avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée ainsi que des taux d'intérêt de ces instruments qui avoisinent ceux du marché.

La Société estime que la valeur comptable de tous ses passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans ses états financiers consolidés avoisine leur juste valeur. Les actifs et les passifs financiers courants sont évalués à la valeur comptable, qui est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée, à l'exception des autres passifs à long terme, dont la juste valeur est estimée à 1 446 000 \$.

3.4. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pour les neuf premiers mois de 2024, les parties liées de la Société incluent Fairchild Participation S.A. (« Fairchild »), les membres clés du personnel de direction (et/ou la société dans laquelle ils sont actionnaires), les administrateurs indépendants ainsi que les actionnaires importants.

La Société a apporté les changements suivants à sa gouvernance corporative, modifiant ainsi les parties liées qui avaient été présentées dans le rapport de gestion annuelle de la Société :

- Nouveau conseil d'administration dirigé par James Askew (président) : Le conseil d'administration a été réduit à six membres et est désormais composé de James Askew (président du conseil d'administration), John Dorward, Howard Golden, Thomas Lagrée, Gérard de Hert (tous administrateurs non exécutifs) et Matthew Wilcox, directeur général.
- Les administrateurs suivants ont démissionné du conseil d'administration : Richard R. Faucher, Claude Goulet, Aurélien Bonneviot, Matthew Sharples, Georges Cohen, Benjamin Cohen et Julien Cohen.
- Nomination de Matthew Wilcox comme directeur général, chef de la direction et administrateur.
- Changement de fonctions pour Aurélien Bonneviot, qui est passé de chef de la direction et administrateur à directeur général de la stratégie et du développement des affaires.
- Nomination de Clinton Bennett comme chef des opérations
- Nomination de Dimitrios Felekis comme chef du développement

Les transactions entre parties liées incluent la rémunération ainsi que des frais de déplacement engagés dans le cours normal des affaires pour les membres clés du personnel de direction et les administrateurs indépendants. Georges Cohen, ancien administrateur de la Société, a acheté 3 179 724 unités dans le cadre de l'Offre pour un prix de souscription total de 6 900 001 \$. La participation de cet ancien administrateur constitue une « opération entre parties liées ».

4. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2024				2023		2022	
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
(en milliers de dollars canadiens)								
Résultats								
Revenus – ventes d'or	38 059	39 318	39 183	36 150	36 189	29 150	33 180	22 795
Résultat net	22 462	(188)	(32 082)	(28 018)	6 833	4 989	6 849	4 144
Résultat net attribuable:								
- Actionnaires ordinaires	20 286	(1 639)	(29 134)	(23 852)	6 244	4 587	6 384	4 007
- Participation ne donnant pas le contrôle	2 176	1 451	(2 948)	(4 166)	589	402	465	137
Résultat de base par action	0,134	(0,018)	(0,322)	(0,264)	0,069	0,051	0,071	0,054
Résultat dilué par action	0,134	(0,018)	(0,322)	(0,264)	0,069	0,051	0,071	0,054
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 920)	12 480	20 907	18 839	10 169	11 349	12 909	13 731
Mine de Nampala								
Données d'exploitation								
Minerai traité ('000 tonnes)	473	546	551	543	606	551	525	517
Teneur traitée (g/t)	0,75	0,83	0,82	0,94	0,75	0,79	0,77	0,76
Récupération (%)	88,3	87,9	89,5	87,5	92,0	88,5	90,1	89,2
Onces d'or produites	10 031	12 764	12 957	14 307	13 375	12 410	11 735	11 253
Onces d'or vendues	11 635	12 150	14 071	13 376	14 090	11 069	12 670	9 733
Statistiques (en dollars canadiens)								
Prix de vente moyen réalisé (par once d'or) ⁴	3 271	3 236	2 785	2 703	2 568	2 633	2 619	2 342
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ⁴	21	20	17	19	16	18	20	18
Coût comptant total (par once d'or vendue) ⁴	968	855	801	830	838	832	969	977
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue) ⁴	1 379	1 171	1 134	1 318	1 083	1 287	1 472	2 004

⁴ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

Commentaires relatifs aux informations sur les trimestres terminés les 30 septembre 2024 et 2023 :

Tableau comparatif des données d'exploitation de la mine de Nampala :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Variations
	2024	2023	
Minerai traité ('000 tonnes)	473	606	-133
Teneur traitée (g/t)	0,75	0,75	---
Récupération (%)	88,3	92,0	-3,7
Onces d'or produites	10 031	13 375	-3 344

- **Minerai traité** : Au cours du troisième trimestre de 2024, la quantité de minerai traité a été de 472 984 tonnes, contre 605 604 tonnes pour la même période en 2023, ce qui représente une baisse de 21,9 %. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de disponibilité de l'usine (75,8 % en août), causée par des problèmes imprévus liés aux galets du débourbeur, entraînant 100 heures d'arrêt non planifiées, ainsi qu'au changement planifié des blindages du broyeur. Le ratio de tonnes traitées moyen par jour s'est élevé à 5 141 tonnes au troisième trimestre de 2024, comparativement à 6 583 tonnes pour la même période en 2023, qui avait dépassé l'objectif de 6 200 tonnes/jour.
- **Teneur traitée** : La teneur d'alimentation de l'usine a été de 0,75 g/t au troisième trimestre 2024, identique à celle observée pour la même période en 2023.
- **Récupération** : Le taux de récupération du minerai a diminué de 3,7 % au troisième trimestre 2024, atteignant 88,3 % comparativement à 92 % pour la même période en 2023. Cette baisse est principalement liée à des problèmes de fuite de charbon sur les tamis inter stage observés en juillet et août, entraînant une perte de charbon parmi les rejets et affectant la récupération globale.
- **Production d'or** : En conséquence de ces facteurs combinés (baisse du volume de minerai traité et diminution du taux de récupération), la production d'or a enregistré une baisse de 3 344 onces au troisième trimestre 2024 par rapport à la même période en 2023, soit une diminution de 25 %.
- **Taux de disponibilité** : Le taux de disponibilité a été de 86,2 % pour le troisième trimestre de 2024 comparativement à 91,2 % au troisième trimestre de 2023.
- **Arrêts planifiés et non planifiés** : Au troisième trimestre de 2024, les arrêts non planifiés ont totalisé 152 heures. Ces interruptions sont attribuables à plusieurs raisons : soudage des blindages et réparation des trous des chutes mobiles, ainsi qu'une maintenance imprévue du débourbeur pour le remplacement des galets. Par ailleurs, des arrêts planifiés ont également été effectués pour la maintenance de la chute mobile du broyeur, contribuant à la réduction temporaire de la disponibilité de l'usine.

Commentaires relatifs aux informations sur les trimestres terminés les 30 septembre 2024 et 30 juin 2024 :

Tableau comparatif des données d'exploitation de la mine de Nampala :

	Trimestres terminés les		Variation
	30 septembre 2024	30 juin 2024	
Minerai traité ('000 tonnes)	473	546	-73
Teneur traitée (g/t)	0,75	0,83	-0,08
Récupération (%)	88,3	87,9	0,4
Onces d'or produites	10 031	12 764	-2 733

- **Minerai traité** : Au troisième trimestre 2024, la quantité de minerai traité a diminué de 72 616 tonnes, soit une baisse de 13,3 % par rapport au second trimestre de la même année. Cette baisse est principalement due à des blocages des chutes et des bourrages de minerai liés à la pluie, limitant le tonnage journalier, ainsi qu'à des problèmes mécaniques affectant le débourbeur.

- **Teneur traitée** : La teneur moyenne du minerai traité a baissé de 0,08 g/t, passant de 0,83 g/t au second trimestre à 0,75 g/t au troisième trimestre 2024. Cette diminution s'explique par l'utilisation d'un ancien stock de minerai accumulé entre 2021 et 2023, présentant une teneur plus faible.
- **Récupération** : Le taux de récupération du minerai a légèrement augmenté de 0,4 %, atteignant 88,3 % au troisième trimestre 2024, comparativement à 87,9 % au second trimestre. Cette amélioration résulte de la maîtrise des rejets de solides, dont la teneur moyenne a été réduite à 0,083 g/t contre 0,112 g/t au trimestre précédent.
- **Production d'or** : La production d'or a diminué de 2 733 onces au troisième trimestre 2024, comparativement au second trimestre. Cette baisse est attribuable à une réduction de la disponibilité des équipements et à une baisse de la teneur du mix de minerai.
- **Taux de disponibilité** : Le taux de disponibilité des équipements a été de 86,2 % au troisième trimestre 2024, contre 92,2 % au second trimestre, reflétant une augmentation des arrêts planifiés et non planifiés.
- **Arrêts planifiés et non planifiés** : Les arrêts non planifiés au troisième trimestre 2024 ont totalisé 152 heures, contre 58 heures au second trimestre. Les interruptions du troisième trimestre ont été causées par des travaux de soudage et de réparation des chutes mobiles, le reconditionnement et remplacement des galets du débourbeur, ainsi que des coupures électriques imprévues. Au second trimestre, les interruptions étaient principalement dues à des travaux sur le tamis double plateaux, le moteur du broyeur, et les convoyeurs.

Commentaires relatifs aux informations sur les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 :

Tableau comparatif des données d'exploitation de la mine de Nampala :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2024	2023	Variation
Minerai traité ('000 tonnes)	1 570	1 682	-112
Teneur traitée (g/t)	0,81	0,77	0,04
Récupération (%)	88,0	90,2	-2,2
Onces d'or produites	35 752	37 520	-1 768

- **Minerai traité** : Le total de minerai traité à l'usine a diminué de 6,7 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, atteignant 1 569 805 tonnes, contre 1 681 646 tonnes pour la même période en 2023. Cette régression est attribuable à des problèmes de maintenance importants, notamment sur le broyeur et le débourbeur, qui ont réduit la disponibilité des équipements au troisième trimestre 2024.
- **Teneur traitée** : La teneur moyenne du minerai traité a augmenté de 0,04 g/t, passant de 0,77 g/t pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023 à 0,81 g/t en 2024. Cette hausse est liée à un mix de minerai alimenté à l'usine contenant une teneur plus élevée en 2024.
- **Récupération** : Le taux de récupération du minerai a diminué de 2,2 %, passant de 90,2 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023 à 88 % pour la même période en 2024. Cette baisse s'explique par une hausse des rejets solides teneur et des problèmes de fuite de charbon sur les tamis inter stage observés en 2024.
- **Production d'or** : La production d'or a diminué de 1 768 onces pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, par rapport à la même période en 2023. Cette baisse est principalement due à une réduction de la disponibilité des équipements et à la diminution du taux de récupération.

5. OPÉRATIONS

5.1. EXPLOITATION MINIÈRE (OR) – MINE DE NAMPALA⁵

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
DONNÉES D'EXPLOITATION				
Minerai extrait (tonnes)	274 675	264 116	1 708 290	1 605 539
Stérile extrait (tonnes)	910 989	1 057 271	3 021 419	4 684 316
Ratio de découverte opérationnel	3,3	4,0	1,8	2,9
Minerai traité (tonnes)	472 984	605 604	1 569 805	1 681 646
Teneur traitée (g/t)	0,75	0,75	0,81	0,77
Récupération (%)	88,3 %	92,0 %	88,0 %	90,2 %
Onces d'or produites	10 031	13 375	35 752	37 520
Onces d'or vendues	11 635	14 090	37 857	37 830
STATISTIQUES				
Prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue) ⁶	3 271	2 568	3 079	2 604
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ⁶	21	16	19	18
Coût comptant total (par once d'or vendue) ⁶	968	838	870	880
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue) ⁶	1 379	1 083	1 221	1 273
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once d'or vendue) ⁶	981	839	898	926
Charges administratives (par once d'or vendue) ⁶	203	219	214	258

Commentaires relatifs aux informations pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 :

Au troisième trimestre de 2024, la quantité totale de matière extraite des fosses a atteint 1 185 664 tonnes, comprenant 910 989 tonnes de stérile et 274 675 tonnes de minerai, ce qui correspond à un ratio de découverte opérationnel de 3,3 comparativement à 4,0 pour la même période en 2023. Au troisième trimestre de 2023, 1 321 387 tonnes de matière avaient été extraites, dont 1 057 271 tonnes de stérile et 264 116 tonnes de minerai.

La hausse du coût comptant total, qui est passé de 838 \$ par once d'or vendue au troisième trimestre de 2023 à 968 \$ au troisième trimestre de 2024, s'explique principalement par une baisse du volume d'or vendu, avec 2 456 onces en moins, soit une diminution de 17,4 % par rapport à la même période en 2023. Cette augmentation du coût par once survient malgré une réduction des coûts totaux de 539 506 \$ pour la période.

Commentaires relatifs aux informations pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023 :

Pour la période de neuf mois terminée au 30 septembre 2024, la quantité totale de matière extraite des fosses a atteint 4 729 709 tonnes, comprenant 3 021 419 tonnes de stérile et 1 708 290 tonnes de minerai, ce qui correspond à un ratio de découverte opérationnel de 1,8 comparativement à 2,9 pour la même période en 2023. Pour les neuf premiers mois de 2023, 6 289 855 tonnes de matière avaient été extraites, dont 4 684 316 tonnes de stérile et 1 605 539 tonnes de minerai.

⁵ Ce secteur regroupe toutes les activités dans la chaîne de valeur de la production d'or de la mine de Nampala, que ce soit sur le lieu de production au Mali, les activités d'affinage en Suisse et les activités administratives, et ce, quel que soit le pays.

⁶ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

Les onces d'or vendues pour les périodes se terminant le 30 septembre 2024 et 2023 sont similaires, mais nous notons une baisse de 52 \$ du coût de maintien tout inclus. Cette réduction est liée à une diminution des dépenses en immobilisations de maintien, qui ont baissé de 1 577 948 \$, dont 1 284 137 \$ attribuables à la baisse des frais de découverte, en lien avec le ratio de découverte réduit de 1,8 pour les neuf premiers mois de 2024.

5.2. BIENS MINIERS

Robex détient actuellement cinq permis d'exploration au Mali : trois au sud (Mininko, Kamasso et Gladié) et deux à l'ouest (Sanoula et Diangounté). En plus des permis d'exploration, Robex possède cinq permis d'exploitation, dont un au sud du Mali (Nampala) et quatre en République de Guinée, constituant l'ensemble de permis d'exploitation de Kiniéro.

Programme d'exploration réalisé au troisième trimestre de 2024 :

Au cours du troisième trimestre, les travaux d'exploration ont principalement porté sur la géochimie, analysée par la méthode BLEG (Bulk Leach Extractable Gold), et les travaux de sondage.

- **Travaux de géochimie :**
 - Des travaux de géochimie ont été réalisés sur les sites de Mankan et Heriko au nord, ainsi que sur Mansounia Sud.
 - Tous les échantillons ont été expédiés dans un laboratoire au Ghana pour analyse, et les résultats, reçus dans leur intégralité, ont révélé de grandes anomalies qui feront l'objet d'explorations après la saison des pluies.
- **Travaux de sondage géotechnique :**
 - Des sondages ont été réalisés pour la caractérisation du massif rocheux sur le site de Mansounia Central, comprenant 368 trous de sondages Reverse Circulation (RC), totalisant 48 820 mètres, et 14 trous de sondages Diamond Drilling (DD), totalisant 2 465 mètres.
 - Ces sondages ont été réalisés avec cinq machines, dont trois pour le RC et deux pour le DD, opérées par deux compagnies de forage différentes.
 - Tous les échantillons issus des sondages RC ont été envoyés dans deux laboratoires distincts au Mali pour accélérer les analyses. À ce jour, tous les résultats ont été reçus.

Les équipes chargées de l'évaluation des ressources travaillent actuellement à la mise à jour des modèles géologiques et à de nouvelles estimations de ressources.

6. RISQUES ET INCERTITUDES

À titre de société minière, nous sommes exposés aux risques financiers et aux risques opérationnels liés à la nature même de nos activités. Pour obtenir une description des facteurs de risque liés à Robex et à ses activités, veuillez vous reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la Notice annuelle 2023 de Robex, disponible sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, laquelle section est intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

7. CAPITAL-ACTIONS

En date du 29 novembre 2024, le capital-actions de la Société est composé de 151 140 220 actions ordinaires émises et en circulation.

De plus, 480 000 options d'achat d'actions sont en circulation et exerçables à des prix d'exercice de 3,60 \$ et 2,90 \$ venant respectivement à échéance le 11 juillet 2027 et le 21 septembre 2028. Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société.

Enfin, 58 294 880 bons de souscription d'actions ordinaires transférables sur la bourse depuis le 10 juillet dernier, donnant chacun le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 2,55 \$, sont en circulation. Ces bons de souscription expireront le

27 juin 2027, sous réserve d'une accélération de l'échéance si le prix moyen pondéré des actions ordinaires atteint 3,50 \$ ou plus sur une période de 10 jours consécutifs.

Sommaire de l'actionnariat au 29 novembre 2024 :

	Situation actuelle		Effets de l'exercice Options d'achat d'actions			Effets de l'exercice Bons de souscription		
	Actions en circulation	%	Options émises	Total des actions en circulation	% après exercice	Bons de souscription émis	Total des actions en circulation	% après exercice
Groupe Cohen (*)	42 608 027	28,2%	---	42 608 027	28,1%	3 179 724	45 787 751	21,8%
Groupe Sycamore (**)	30 204 375	20,0%	---	30 204 375	19,9%	---	30 204 375	14,4%
Autres actionnaires	69 828 371	46,2%	480 000	70 308 371	46,4%	48 755 709	119 064 080	56,7%
Taurus	8 499 447	5,6 %	---	8 499 447	5,6 %	6 359 447	14 858 894	7,1 %
Total	151 140 220	100,0%	480 000	151 620 220	100,0 %	58 294 880	209 915 100	100,0 %

* Le groupe Cohen est composé de Georges Cohen, Julien Cohen, Benjamin Cohen, Johan Contat Cohen, Émilie Cohen et Laetitia Cohen.

** Le 9 novembre 2022, la Société a complété l'acquisition de Sycamore et a émis la première tranche des actions devant être émise à la clôture en vertu de la convention d'achat d'actions intervenues le 20 avril 2022, soit 24 216 000 actions ordinaires de Robex. Le 23 avril 2024, une seconde tranche d'actions de 5 988 375 a été émise aux anciens actionnaires de Sycamore correspondant à un maximum de 6 054 000 actions ordinaires de Robex moins un nombre d'actions ordinaires de Robex égal au montant total du passif de Sycamore (sur une base consolidée) à la date de clôture, soit de 65 625 actions ordinaires. Une dernière tranche est également prévue pour un maximum de 10 090 000 actions ordinaires de Robex moins un nombre équivalent d'actions égal à certains passifs de Sycamore ou des vendeurs qui n'auront pas été adressés dans (i) une « Convention d'établissement » à être signée avec le gouvernement de la Guinée établissant les conditions sous lesquelles le projet Kiniéro sera exploité, ou (ii) un autre document contraignant établissant tels passifs. À la date de signature du présent rapport de gestion, la dernière tranche d'actions n'était pas encore émise aux anciens actionnaires de Sycamore et donc n'est pas représentée dans ce tableau sommaire.

Sommaire de l'actionnariat au 29 novembre 2024 incluant l'impact de la dernière tranche d'actions à émettre pour l'acquisition de Sycamore :

	Situation incluant l'impact de la dernière tranche d'actions à émettre		Effets de l'exercice Options d'achat d'actions			Effets de l'exercice Bons de souscription		
	Actions en circulation	%	Options émises	Total des actions en circulation incluant l'impact des actions à émettre	% après exercice	Bons de souscription émis	Total des actions en circulation incluant l'impact des actions à émettre	% après exercice
Groupe Cohen	42 608 027	26,4%	---	42 608 027	26,4%	3 179 724	45 787 751	20,8%
Groupe Sycamore	40 294 375	25,0%	---	40 294 375	24,9%	---	40 294 375	18,3%
Autres actionnaires	69 828 371	43,0%	480 000	70 308 371	43,1%	48 755 709	119 064 080	54,2%
Taurus	8 499 447	5,6 %	---	8 499 447	5,6 %	6 359 447	14 858 894	6,8 %
Total	161 230 220	100,0 %	480 000	161 710 220	100,0 %	58 294 880	220 005 100	100,0 %

8. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

8.1. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSXV, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

8.2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes comptables adoptées, ainsi que les normes publiées mais non encore en vigueur, sont détaillées à la note 4 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2023 et à la note 3 de nos états financiers intermédiaires.

8.3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation de nos états financiers impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans nos états financiers sont décrites à la note 4 de nos états financiers.

9. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La Société présente les mesures financières non conformes aux IFRS, ratios financiers non conformes aux IFRS et mesures financières supplémentaires qui suivent, pour lesquelles il n'existe pas de définition dans les IFRS. Nous présentons ces mesures puisqu'elles peuvent fournir des informations utiles permettant aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie de ses activités. Puisque les mesures non conformes aux IFRS présentées dans les sections ci-dessous n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables que présentent d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux autres parties prenantes et ne doivent pas être considérées isolément ni être interprétées comme pouvant remplacer des mesures de rendement conformes aux IFRS. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS qui n'ont pas été définies ailleurs dans le présent document, ainsi qu'un rapprochement de ces mesures et de celles établies conformément aux IFRS, sont fournies ci-dessous.

9.1. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (« Règlement 52-112 ») définit une mesure financière non conforme aux IFRS comme une mesure financière présentée qui remplit les conditions suivantes : a) représente la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus d'une entité, b) en ce qui concerne sa composition, exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de l'entité, c) n'est pas présentée dans les états financiers de l'entité et d) ne constitue pas un ratio, une fraction, un pourcentage ou une représentation similaire.

9.1.1. Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société, divisée par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation pour la période. Il est composé du résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Il s'agit notamment du coût de la rémunération en options d'achat d'action, des gains (pertes) de change, de la variation de la juste valeur des bons de souscription, de la provision pour ajustement fiscal des années antérieures, de la radiation des frais de financement différés et de la charge liée à l'extinction du prêt-relais échu, le tout divisé par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit « résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ». Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée.

9.1.2. Coût comptant d'exploitation et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte

Le coût comptant d'exploitation constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui comprend les coûts d'exploitation minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, le transport ainsi que les frais généraux, mais ne comprend pas les redevances, les taxes sur la production, l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les coûts en immobilisations et les coûts de prospection, d'exploration et d'évaluation.

Le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte est établi de la même façon, mais en y ajoutant les frais de découverte, lesquels s'expliquent par le fait que durant l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, il est nécessaire d'engager des coûts pour retirer le mort terrain et autre matériel stérile pour avoir accès au minerai à partir duquel les minéraux peuvent être exploités économiquement. Il peut aussi s'avérer nécessaire d'enlever du matériel stérile et d'engager des coûts de découverte durant la phase d'exploitation de la mine. Le processus d'enlèvement du mort terrain et autre matériel stérile est appelé la découverte. Les coûts de découverte engagés afin de permettre l'accès initial au corps minéralisé sont capitalisés aux coûts de développement minier et sont amortis au moment où le minerai auquel ces frais sont rattachés est extrait de la fosse et que la mine est considérée en exploitation. Lorsque ces coûts sont directement attribuables au développement d'une catégorie d'immobilisation corporelle, ils y sont comptabilisés.

La Société comptabilise un actif de découverte si toutes les conditions énoncées ci-dessous sont remplies :

- Il est probable que l'avantage économique futur (un meilleur accès à la composante du gisement) associé à l'activité de découverte ira à la Société ;
- La Société peut identifier la composante du gisement pour laquelle l'accès a été amélioré ; et
- Les coûts liés à l'activité de découverte associée à cette composante peuvent être établis de façon fiable.

La Société évalue initialement l'actif de découverte au coût, en se basant sur le cumul des coûts engagés pour réaliser les travaux de découverte qui améliorent l'accès à la composante identifiée de minerai. Après la comptabilisation initiale, l'actif de découverte est comptabilisé au coût moins l'amortissement et les pertes de valeur, de la même façon que l'actif existant dont il fait partie.

Le coût comptant d'exploitation est utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société en ce qui a trait à la répartition et à la gestion efficace des coûts et est présenté pour fournir aux investisseurs et aux autres parties prenantes des informations supplémentaires sur les coûts décaissés sous-jacents de la mine Nampala. Cette mesure financière est pertinente aux fins de la compréhension de la rentabilité des activités d'exploitation de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement entre le coût comptant d'exploitation et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les « charges d'exploitation minière ».

9.1.3. Coût de maintien tout inclus et coût de maintien tout inclus ajusté

Le coût de maintien tout inclus (CMTI) et le coût de maintien tout inclus ajusté (CMTI ajusté) constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le CMTI comprend le coût comptant d'exploitation (dont la description figure ci-dessus en section 9.1.2) auquel s'ajoutent les dépenses en immobilisations de maintien et les frais de découverte par once d'or vendue. La Société a classé ses dépenses en immobilisations de maintien qui sont considérées comme nécessaires pour maintenir les opérations existantes et les frais de découverte capitalisés. Le CMTI est une mesure étendue des coûts décaissés, qui donne plus d'information sur le total des sorties de trésorerie, des dépenses d'investissement et des coûts indirects par unité. Il vise à rendre compte des coûts associés à la production du principal métal de la Société, à savoir l'or, à court terme et sur le cycle de vie de ses activités d'exploitation. Le CMTI ajusté est constitué du CMTI duquel sont déduits les frais de découvertures capitalisés ainsi que les dépenses d'exploration. Le CMTI ajusté vise à présenter le coût total de la production d'or associé au maintien des activités d'exploitation courantes hors les dépenses d'investissement liées aux projets de mise en valeur.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement du CMTI et du CMTI ajusté pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les « charges d'exploitation minière ».

9.1.4. Dette nette

La dette nette est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de l'endettement bancaire, comprenant les marges de crédit, le prêt-relais, la dette à long terme et les obligations locatives, diminué du montant de la trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société et évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement de la mesure financière la plus directement comparable qui figure dans les états financiers, soit le passif total diminué de l'actif courant, pour la période considérée et la période comparative. La dette nette est calculée de la façon suivante :

	Au 30 septembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Marges de crédit	4 701 768	4 953 133
Prêt-relais	26 252 420	45 530 538
Dette à long terme	---	159 936
Obligations locatives	7 241 934	8 206 916
<i>Moins : Trésorerie</i>	<i>(70 457 226)</i>	<i>(12 221 978)</i>
DETTE NETTE	(32 261 104)	46 628 545

	Au 30 septembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
PASSIF TOTAL	130 477 488	82 918 032
<i>Moins :</i>		
Créditeurs	(31 702 638)	(19 664 396)
Bons de souscription	(57 034 300)	(1 340 850)
Passif environnemental	(1 457 203)	(1 168 859)
Autres passifs à long terme	(2 087 226)	(1 893 404)
	38 196 122	58 850 523
ACTIF COURANT	107 104 974	38 967 942
<i>Moins :</i>		
Stocks	(19 081 011)	(15 620 800)
Débiteurs	(15 379 068)	(6 733 583)
Charges payées d'avance	(736 848)	(465 795)
Dépôts versés	(1 129 490)	(1 345 035)
Frais de financement différés	(321 331)	(2 580 751)
	70 457 226	12 221 978
DETTE NETTE	(32 261 104)	46 628 545

9.2. RATIOS NON CONFORMES AUX IFRS

Un ratio non conforme aux IFRS est défini par le Règlement 52-112 comme une mesure financière a) exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, b) dont au moins l'une des composantes est une mesure financière non conforme aux IFRS et c) qui n'est pas présentée dans les états financiers. Les mesures non conformes aux IFRS utilisées pour calculer les ratios non conformes aux IFRS ci-dessous sont le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le coût

de maintien tout inclus et le coût de maintien tout inclus ajusté ainsi que le coût comptant d'exploitation et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte.

9.2.1. Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. La Société l'utilise comme un indicateur de la performance financière des activités de la Société et lui permet de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Robex. Le cours de l'action divisé par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action permet à l'investisseur de comparer la valorisation de la Société à celle de ses comparables.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit « résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ». Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée.

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
(en dollars)				
Résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires	20 286 302	6 243 934	(10 485 231)	17 215 106
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	---	422 674	---	422 674
Gains (pertes) de change	3 092 812	459 146	3 146 571	(289 007)
Variation de la juste valeur des bons de souscription	(12 637 435)	(352 877)	(7 180 468)	(410 890)
Radiation d'immobilisations corporelles	---	---	---	8 933
Provision pour ajustement fiscal des années antérieures	---	---	43 067 920	---
Radiation des frais de financement différés	5 592 046	---	5 592 046	---
Charge liée à l'extinction du prêt-relais échu	---	---	439 789	---
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	16 333 725	6 772 877	34 580 627	16 946 816
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	150 837 400	90 393 339	112 734 134	90 383 887
Résultat de base ajusté par action (en dollars)	0,108	0,075	0,307	0,187

9.2.2. Coût de maintien tout inclus (CMTI) (par once d'or vendue) et coût de maintien tout inclus (CMTI) ajusté (par once d'or vendue)

Le CMTI et le CMTI ajusté par once d'or vendue constituent des ratios non conformes aux normes IFRS.

Le CMTI par once d'or vendue est calculé en additionnant le coût comptant total, correspondant à la somme des charges d'exploitation minière et des redevances minières, ainsi que les dépenses en immobilisations de maintien et ensuite divisé par le nombre d'onces d'or vendues. Le CMTI ajusté par once d'or vendue est calculé de la même façon que le CMTI et en déduisant les frais de découverte et les dépenses d'exploration pour ensuite être divisé par le nombre d'onces d'or vendues.

La Société déclare CMTI et le CMTI ajusté par once d'or vendue afin de fournir aux investisseurs de l'information au sujet des principales mesures utilisées par la direction pour surveiller le rendement du site minier en production commerciale (mine de Nampala) et sa capacité à générer un flux de trésorerie positif.

Les tableaux qui suivent présentent un rapprochement du CMTI et du CMTI ajusté, ainsi que du CMTI et du CMTI ajusté par once d'or vendue, pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les charges d'exploitation minière.

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Onces d'or vendues	11 635	14 090	37 857	37 830
(en dollars)				
Charges d'exploitation minière	9 921 990	10 679 996	28 654 262	30 239 337
Redevances minières	1 343 069	1 124 569	4 273 513	3 049 434
Coût comptant total	11 265 059	11 804 565	32 927 775	33 288 771
Dépenses en immobilisations de maintien	4 778 712	3 459 494	13 297 417	14 875 365
Coût de maintien tout inclus	16 043 772	15 264 059	46 225 193	48 164 137
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue)	1 379	1 083	1 221	1 273

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Onces d'or vendues	11 635	14 090	37 857	37 830
(en dollars)				
Charges d'exploitation minière	9 921 990	10 679 996	28 654 262	30 239 337
Redevances minières	1 343 069	1 124 569	4 273 513	3 049 434
Coût comptant total	11 265 059	11 804 565	32 927 775	33 288 771
Dépenses en immobilisations de maintien	4 778 712	3 459 494	13 297 417	14 875 365
Frais de découverte	(4 633 342)	(3 439 622)	(11 469 852)	(12 753 989)
Dépenses d'exploration	---	---	(754 229)	(383 607)
Coût de maintien tout inclus ajusté	11 410 430	11 824 437	34 001 111	35 026 541
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once d'or vendue)	981	839	898	926

9.2.3. Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte (par tonne traitée)

Le coût comptant d'exploitation par tonne traitée et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte par tonne traitée présentés par la Société constituent des ratios non conformes aux normes IFRS. Ces mesures financières sont pertinentes aux fins de la compréhension de la rentabilité des activités d'exploitation de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie en tenant compte de ses résultats de production.

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement du coût comptant d'exploitation, du coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte⁷, ainsi que du coût comptant d'exploitation et du coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte par tonne traitée, pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les charges d'exploitation minière.

⁷ Calculés conformément aux normes de l'Institut de l'or. L'Institut de l'or, qui a cessé ses activités en 2002, était un organisme non réglementé et représentait un groupe mondial de producteurs d'or. La norme de coût de production développée par l'Institut de l'or demeure la norme généralement admise en matière d'enregistrement des coûts décaissés par les entreprises d'extraction aurifère.

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Tonnes de minerai traitées	472 984	605 604	1 569 805	1 681 646
(en dollars)				
Charges d'exploitation minière	9 921 990	10 679 996	28 654 262	30 239 337
Incidence des ajustements de stocks (lingots d'or et or en voie de production)	24 125	(1 252 494)	1 373 644	(522 686)
Charges d'exploitation minière (relatives aux tonnes traitées)	9 946 115	9 427 502	30 027 906	29 716 651
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	21	16	19	18

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Tonnes de minerai traitées	472 984	605 604	1 569 805	1 681 646
(en dollars)				
Frais de découverte	4 633 342	3 439 622	11 469 852	12 753 989
Frais de découverte (par tonne traitée)	10	6	7	8
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	21	16	19	18
Coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte (par tonne traitée)	31	22	26	25

9.3. MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

9.3.1. Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (par action)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action est une mesure financière supplémentaire. Elle est composée des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation divisé par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation. Cette mesure financière supplémentaire permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base des flux monétaires générés par les activités d'exploitation.

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont négatifs de 7 920 101 \$, avec un nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 150 837 400, ce qui correspond à un montant par action de (0,053) \$. En comparaison, pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation étaient de 10 169 153 \$, avec un nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 90 393 339, soit un montant par action de 0,112 \$.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent à 25 466 864 \$, avec un nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 112 734 134, ce qui correspond à un montant par action de 0,226 \$. En comparaison, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation étaient de 34 427 360 \$, avec un nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 90 383 887, soit un montant par action de 0,381 \$.

9.3.2. Prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue)

Le prix moyen réalisé par once d'or vendu est une mesure financière supplémentaire. Elle est composée du revenu de ventes d'or divisé par le nombre d'onces d'or vendu. Cette mesure permet à la direction de mieux comprendre le prix moyen réalisé de l'or

vendu pour chaque période de présentation de l'information financière, déduction faite de l'incidence des produits non aurifères et permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base du produit moyen réalisé de la vente de la production d'or au cours de la période de communication de l'information.

9.3.3. Charges administratives (par once d'or vendue)

Les charges administratives par once d'or vendue est une mesure financière supplémentaire. Cette mesure est calculée en divisant les charges administratives par le nombre d'onces d'or vendues. Les charges administratives sont utilisées pour promouvoir la rentabilité en mesurant les frais indirects nécessaires pour soutenir les activités.

Les charges administratives par once d'or vendue sont calculées en fonction du total des charges administratives, qui incluent principalement les salaires administratifs, les honoraires de services rendus, les frais de déplacement, les frais de bureau, etc. Pour le secteur opérationnel Exploitation minière (or) - Mine de Nampala, les charges administratives s'élèvent à 2 360 996 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2024, contre 3 085 409 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023. Le total des onces vendues s'établit respectivement à 11 635 onces d'or et 14 090 onces d'or. Pour les périodes de neuf mois se terminant le 30 septembre, les charges administratives du secteur opérationnel Exploitation minière (or) - Mine de Nampala s'élèvent à 8 082 845 \$ en 2024, contre 9 745 847 \$ pour l'année 2023. Le total des onces vendues s'établit respectivement à 37 857 onces d'or et 37 830 onces d'or.

9.3.4. Coût comptant total (par once d'or vendue)

Le coût comptant total par once d'or vendue est une mesure financière supplémentaire. Cette mesure est calculée en divisant la somme des charges d'exploitation et des redevances minières par le nombre d'onces d'or vendues. Ces charges incluent notamment:

- Les fournitures et les services d'exploitation ainsi que l'entretien ;
- Les carburants ;
- Les réactifs ;
- Les charges au titre des avantages du personnel ;
- La variation des stocks ;
- Moins les coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte ; et
- Les frais de transport.

La direction utilise ce ratio afin d'établir la rentabilité de l'exploitation minière, en considérant les charges d'exploitation par rapport au nombre d'onces d'or vendues.

	Périodes de trois mois terminées les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Onces d'or vendues (en dollars)	11 635	14 090	37 857	37 830
Charges d'exploitation minière	9 921 990	10 679 996	28 654 262	30 239 337
Redevances minières	1 343 069	1 124 569	4 273 513	3 049 434
Coût comptant total	11 265 059	11 804 565	32 927 775	33 288 771
Coût comptant total (par once d'or vendu)	968	838	870	880

10. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune

information présentée sur le site Web de Robex ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou ne fait partie de ce dernier.

11. INFORMATION PROSPECTIVE ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicables (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont inclus pour fournir de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction qui permet aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre les plans d'affaires, le rendement financier et la situation financière de la Société.

Les énoncés formulés dans le présent rapport de gestion qui décrivent les estimations, les attentes, les prévisions, les objectifs, les projections pour l'avenir ou les stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être reconnus par l'emploi du conditionnel ou de termes se rapportant à de l'information prospective, tels que « viser », « prévoir », « supposer », « croire », « budget », « cible », « continuer », « peut », « devrait », « engagement », « envisager », « estimer », « éventuel », « s'attendre à », « futur », « orientation », « guider », « indication », « intention », « objectif », « opportunité », « permettre », « perspective », « peut », « plan », « prédire », « pourrait », « poursuivre », « prévoir », « priorité », « probable », « sera », « souhaite », « stratégie », « tendance », « viser » ou la forme négative de ces termes ou d'autres variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques.

Ces énoncés peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant : la valeur perçue et le potentiel futur des terrains de la Société; l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de la Société; les dépenses en immobilisations et les besoins en capitaux; l'accès de la Société au financement; les résultats d'une évaluation économique préliminaire et d'autres études de mise en valeur; les résultats d'exploration à l'égard des terrains de la Société; les budgets; les plans stratégiques; le cours des métaux précieux; la capacité de la Société à faire progresser le projet aurifère Kiniéro; les programmes de travail; les calendriers d'obtention de permis ou autres; la réglementation et les relations gouvernementales; l'optimisation du plan minier de la Société, notamment quant aux performances de Nampala, la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives à la facilité de financement de projet pour le financement du projet aurifère Kiniéro, y compris une facilité en cas de dépassement des coûts (les « facilités »); le moment de la conclusion des ententes définitives relatives aux facilités; et, si les ententes définitives sont conclues relativement aux facilités, le prélèvement sur le produit des facilités, y compris le moment où il sera effectué.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont fondés sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement et les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement et des réalisations futurs exprimés ou suggérés dans ces énoncés et cette information. Rien ne garantit que ces énoncés ou cette information seront exacts. Ces énoncés et cette information sont fondés sur de nombreuses hypothèses, y compris, entre autres choses, des hypothèses sur : des stratégies d'affaires actuelles et futures; l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de la Société; la capacité à mettre en œuvre les projets de la Société relatifs au projet aurifère Kiniéro, conformément à l'étude de pré faisabilité sur le projet aurifère Kiniéro, y compris le moment de leur réalisation; la capacité de la Société de mener à bien ses programmes d'exploration et de mise en valeur prévus; l'absence de conditions défavorables au projet aurifère Kiniéro; l'absence de retards opérationnels imprévus; l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires; le maintien du prix de l'or à des niveaux qui rendent le projet aurifère Kiniéro rentable; la capacité de la Société de continuer à réunir les capitaux nécessaires au financement de ses activités; la situation géopolitique et la conjoncture locales et mondiales et le contexte dans lequel la Société exerce et exercera ses activités, la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités et selon des modalités acceptables, le cas échéant, et à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre de ces facilités (y compris la satisfaction des autres conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'hypothèse que le conseil donnera son approbation pour les facilités; la capacité de la Société à respecter les délais visés pour les ententes définitives et le premier prélèvement de fonds; et la capacité de la centrale solaire hybride de la mine d'or de Nampala à permettre une réduction de l'empreinte carbone de la Société et de réaliser une réduction importante du coût de l'énergie de la mine.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter : les risques géopolitiques

et les problèmes de sécurité associés à l'exploitation de ses activités en Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité de la Société à faire valoir ses droits, la possibilité d'agitation civile et de désobéissance civile; les fluctuations du prix de l'or; les restrictions quant aux estimations des réserves minérales et des ressources minérales de la Société; la nature spéculative de l'exploration et la mise en valeur minières; le remplacement des réserves minérales épuisées de la Société; le nombre limité de projets de la Société; le risque que le projet aurifère Kiniéro n'atteigne jamais le stade de la production (y compris en raison du manque de financement); la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités selon des modalités acceptables, le cas échéant; la capacité de la Société à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre des facilités (y compris la satisfaction des conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'échec ou les retards dans l'obtention des approbations nécessaires ou autrement dans la satisfaction des conditions de réalisation des facilités; les besoins en capitaux de la Société et son accès à du financement; les changements à la législation, aux règlements et aux normes comptables auxquels la Société est assujettie, y compris les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, ces règlements et ces normes sur les activités de la Société; les participations et les paiements de redevances payables à des tiers; la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières; l'instabilité du système financier mondial; les effets d'une inflation élevée, tels que l'augmentation des prix des matières premières; les fluctuations des taux de change; le risque de tout litige en suspens ou à venir contre la Société; les limitations liées aux opérations qui interviennent entre la Société et ses filiales étrangères; le risque que la proposition de regroupement d'actions de la Société ne soit pas approuvée et que, même si elle l'est, elle n'entraîne pas une augmentation de la liquidité des actions ordinaires de la Société; la volatilité du cours des actions de la Société; les risques fiscaux, y compris les modifications des lois fiscales ou des cotisations de la Société; l'acquisition et le maintien des titres de propriété de la Société et l'obtention et le maintien de l'ensemble des licences et des permis requis pour les activités en cours de la Société; les effets des crises sanitaires, telles que la pandémie en cours de la COVID-19, sur les activités de la Société; les relations de la Société avec ses employés et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les collectivités dans les pays où elle exploite ses activités; le risque de violation par la Société et ses représentants des lois anticorruption applicables, des règlements sur le contrôle des exportations, des programmes de sanctions économiques et des lois connexes; le risque que la Société entre en conflit avec des mineurs à petite échelle; la concurrence avec d'autres sociétés minières; la dépendance de la Société à l'égard de tiers entrepreneurs; la dépendance de la Société à l'égard de membres clés de la haute direction et de membres du personnel hautement qualifiés; l'accès de la Société à des infrastructures adéquates; les risques associés aux responsabilités éventuelles de la Société liés à ses installations de stockage des résidus; les perturbations sur la chaîne d'approvisionnement; les dangers et les risques normalement associés à l'exploration minière et aux activités de mise en valeur et de production pour l'exploitation aurifère; les problèmes liés aux conditions météorologiques et au climat; le risque de défaillance des systèmes informatiques et de menace à la cybersécurité; et le risque que la Société ne puisse pas souscrire d'assurance contre tous les risques éventuels associés à ses activités.

Bien que la Société soit d'avis que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables et qu'elle ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux qui sont prévus, estimés ou voulus. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être examinés attentivement. Rien ne garantit que cette information prospective soit exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans cette information.

La Société n'assume aucunement l'obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif si les circonstances ou les estimations, les hypothèses ou les avis de la direction devaient changer, sauf dans les cas où la loi applicable l'exige. Le lecteur est avisé de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui sont contenus dans les présentes visent à aider les investisseurs à comprendre les résultats financiers et le rendement d'exploitation prévus de la Société aux dates auxquelles ses plans et ses objectifs sont présentés et pour les périodes closes à ces dates et elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Veuillez également vous reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la Notice annuelle 2023 de la Société que vous pouvez consulter sur SEDAR sous le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont présentés expressément sous réserve de cette mise en garde.